Edition quotidienne — Quebec, Lundi, 5 Janvier 1891 — 11e année No. 143

PRIX DE L'ABONNEMENT

Edition Quotidienne

Un an 3 00
Huit mois 2 00
Six mois 1 50
Trois mois 1 00

L'abonnement est strictement payable d'avance

Edition Hebdomadaire

Un an, au comptant, d'avance 1 75

L'ELECTEUR

JOURNAL DU MATIN

TARIFS DES ANNONCES

Prémières insertion 0 12
Subséquentes par ligne tous les jours 0 10
Trois fois par semaine 0 08
Deux fois par semaine 0 06
Avis de naissances, mariages et décès 0 25

Les annonces spéciales sont insérées pour un cent la ligne.—Pour le temps.—Demande de abonnés ordinaires.—Annonces payées comptant ou payables à l'avance pour les non-abonnés.

Toutes lettres, etc., concernant l'administration, devront être adressées à BELLEAU & CIE. Bureau de "L'ELECTEUR," 111, Côte Lamontagne, et toutes lettres, etc., concernant la rédaction, à ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction.

ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction. — BELLEAU & Cie., administrateurs. BUREAUX: Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec. — ULRIC BARTHE, rédacteur.

L'ELECTEUR

QUEBEC, 5 JANVIER 1891

NOTRE JOURNAL

Demain, fête de l'Epiphanie, l'*Electeur* ne paraîtra pas.

MGR LABELLE

C'est sous le coup d'une profonde émotion que nous venons annoncer à nos lecteurs la mort de ce prélat distingué dont le nom, ici comme en France, représente la patrie canadienne dans tout ce qu'elle a de plus sincère, de plus français, de plus profondément chrétien.

Depuis plus de trente ans, le nom de Mgr Labelle,—ou plutôt, pour lui rendre le titre modeste qu'il a illustré—le nom du curé Labelle a été dans notre province un véritable étendard autour duquel se sont groupés tous ceux qui avaient à cœur la colonisation de nos immenses territoires, le défrichement et la culture de nos belles terres, la conservation, pour notre nationalité, du sol que nos ancêtres ont arrosé de leurs sueurs et de leur sang.

De quelques grandes qualités qu'ait été doué l'homme sympathique dont nous pleurons la perte, quelque renom qu'il se soit acquis dans la science sacrée et la prédication, pour nous, il y a dans cet homme de bien une qualité que nous vénérons par dessus tout, une vertu qui semble primer toutes les autres, c'est celle du citoyen modèle, du patriote véritable qui se donne tout entier, sans restriction, sans réserve, au service de son pays, dans cette idée humaine et chrétienne à la fois, qui grandit et qui double tous les dévouements.

Car ce n'est pas une œuvre ordinaire qu'à entreprise et qu'à poursuivie le curé Labelle. Dans ce travail immense qu'il s'est imposé, il a eu, dès le début, un désir bien arrêté provenant des deux sentiments les plus nobles qui puissent saisir et faire battre le cœur humain : la religion et la patrie. Et, en somme, ces deux idées, ces deux sentiments ne se réunissent-ils pas dans une seule et même aspiration : le bien, l'avantage, le bonheur de ses semblables ? C'était là le mobile, la pensée constante, disons le mot, l'idée fixe du curé Labelle. Chez lui nulle pensée, nul sentiment davantage personnel ; ses compatriotes avant tout, dans leur religion et dans leur province, comme c'est leur droit, comme c'est leur devoir. "Emparons-nous du sol," peuplons notre pays de bons citoyens, de bons chrétiens. Et ici, ne croyons pas qu'il y eût dans cette aspiration, dans ce désir, quelque pensée étroite, quelque sentiment exclusif. Non, dans cette âme si large, dans ce cœur si vaste, il n'y avait pas de place pour les petitesses. "Emparons-nous du sol," c'était bien sa pensée ; mais emparons-nous du sol loyalement, légitimement, sans toutefois faire aux autres le moindre tort. Au contraire, accueillons fraternellement, recevons à bras ouverts tous ces frères de races différentes, mais animés du même désir, qui viennent ici chercher leur pain et celui de leurs familles sous ce soleil d'Amérique qui fait germer et croître tous les grands sentiments et toutes les légitimes libertés.

Voilà quelle était l'idée de ce travailleur à l'âme large et profonde ; voilà quels étaient les sentiments de ce patriote par excellence, auquel son ministère sacré ouvrait les vastes horizons que personne peut-être n'avait rêvés avant lui.

Et c'est ici le moment, il nous semble, de faire disparaître une fausse impression qui existe, non seulement à l'étranger, mais même dans une partie de notre population. On dit assez facilement, et avec une certaine complaisance : Les Canadiens sont rétrogrades, fossilisés, et ils doivent cet état de choses à leur clergé qui les maintient dans la routine et l'immobilité. Et pourtant, voici un membre de ce même clergé, honoré de l'estime et de l'admiration de tous ses confrères, de tous ses supérieurs ecclésiastiques, revêtu d'une haute dignité que Rome même lui a conférée, désigné déjà pour des fonctions plus élevées encore. Or qu'a-t-il fait, cet homme, cet humble prêtre qui est censé représenter la rétrogression, l'esprit arriéré ? Il ne s'est pas contenté de répandre partout la parole évangélique, d'exercer son ministère et de prêcher la morale par l'exemple de ses incontestables vertus ; il s'est fait en même temps l'apôtre du progrès dans toutes les sphères légitimes que Dieu a laissées au travail, au génie de l'humanité. Armé de la hache et de la croix—ces deux nobles instruments qui ont fondé si fortement notre nationalité,—il s'est avancé dans les profondeurs de la forêt, appelant sur ses pas les courageux colons qu'il a soutenus de ses paroles, de ses conseils et de ses modestes ressources. Il a ouvert des routes, construit des villages et surtout élevé, partout, dans la solitude, ce clocher qui devient le centre d'un groupe animé de rudes et bons travailleurs, de citoyens honnêtes et forts. Il a fait plus—ce rétrograde, cet arriéré—il a construit des chemins de fer pour permettre à ces enfants de la forêt de sortir de leur retraite et de répandre au loin le produit de leur fécond travail.

Qui ne se souvient de cette entreprise autrefois jugée presqu'impossible, maintenant si florissante ; le "Chemin de fer du Nord" ? Et pourtant, c'est ce prêtre modeste et courageux qui en a été la cheville ouvrière. Un trait entre mille fera connaître la manière dont ce travailleur infatigable poursuivait son œuvre.

C'était vers l'année 1872. Il s'agissait de faire voter par la cité de Montréal un million de piastres pour aider à la construction du "Chemin de fer du Nord" et, par suite, à la construction de l'embranchement de Saint-Jérôme. Le curé Labelle prétendait, avec raison, que la cité de Montréal devait retirer de cette œuvre toutes sortes d'avantages. Elle trouverait un débouché pour ses produits et tirerait en outre de ces régions le combustible qui lui faisait défaut. Or, un jour d'hiver, à l'époque du jour de l'an, on vit le curé Labelle arriver de Saint-Jérôme à la tête de deux cents de ses *habitants* qui apportaient chacun un *voyage* d'érable pour distribuer aux pauvres de Montréal. C'était une façon pratique et généreuse en même temps de montrer à quoi pouvait servir, le cas échéant, le chemin de fer qu'il voulait construire. Ce n'était plus l'assertion si connue :

"C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière ;"

Mais bien :

"C'est du Nord désormais que viendra la chaleur."

Du reste, c'était bien là le trait frappant du caractère du curé Labelle : l'utilité publique avant tout ; la bienfaisance dans le progrès.

La politique l'inquiétait peu ; les partis ne comptaient guère pour lui. Son gouvernement idéal,—quelles que fussent d'ailleurs ses idées,—était celui qui consentait à l'aider dans sa grande œuvre de colonisation. Nous nous rappelons le travail immense qu'il a fait il y a une quinzaine d'années, auprès du gouvernement, pour faire réussir les projets auxquels il s'était voué corps et âme ; et nous nous souvenons aussi, avec un sentiment de légitime fierté, quelle aide puissante il a reçue, dans cette circonstance, de celui qui occupe aujourd'hui si dignement la haute charge de lieutenant-gouverneur de la province, et qui était alors un des membres distingués du cabinet provincial.

Il nous sesait impossible, dans ces quelques notes jetées à la hâte sur le papier, d'apprécier dignement et à sa valeur l'œuvre à laquelle a été consacrée tout entière cette existence si remplie de hautes pensées et de fécond travail. Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur le sujet. Qu'il nous suffise de dire que cette œuvre a eu son retentissement non seulement ici, mais en Europe, en France surtout. M. Rameau de Saint-Père, MM. Elisée et Onésime Reclus, ces amis sincères du Canada, et de la province de Québec plus particulièrement, ont tour à tour rendu ample justice au travail si intelligent et si patriotique de notre ami regretté.

Du reste, le séjour qu'a fait en France le curé Labelle pendant l'année qui vient de finir, a justement mis en lumière ses hautes qualités et le caractère tout patriotique de la tâche qu'il avait entreprise et à laquelle il s'est dévoué avec tant de persévérance et de succès. On a reconnu avec bonheur, dans cette belle France que nous aimons tant, ce type si admirable du "Franc" sans dol et sans peur, cet homme qui a résumé si pleinement l'idée du *Gesta Dei per Francos*. Partout, il a été accueilli à bras ouverts, reçu comme un ami, comme un frère, et,—nous le disons avec un juste orgueil,—comme le plus digne représentant de notre race et de notre religion.

Une autre circonstance qui montre bien la largeur d'idée de Mgr Labelle, son dévouement complet à la mission toute patriotique qu'il avait entreprise, c'est son acceptation du poste si difficile de sous-ministre de l'agriculture et de la colonisation.

Il avait travaillé auprès de tous les gouvernements qui se sont succédé, pour faire fructifier son œuvre de prédilection. A l'avénement du gouvernement Mercier, il reprit sa tâche comme si aucun changement n'était survenu. Mais il se trouva tout à coup en face d'une situation qu'il n'avait pas prévue.—"Vous connaissez, lui dit-on, votre œuvre encore mieux que nous ; vous savez exactement ce qu'il vous faut pour la conduire à bonne fin ; alors, simplifiez le travail. Acceptez un poste honorable que nous vous offrons ; vous agirez à votre guise, vous ferez ce que vous croirez convenable, et nous ratifierons ce que vous aurez fait."

Il était difficile d'être plus large et d'entrer plus complètement dans les plans du curé Labelle. Aussi, muni de la permission de son ordinaire, il se hâta d'accepter cette offre avantageuse. On sait comment il a su répondre, depuis, à cette marque de haute confiance.

Nous l'avons déjà dit, le temps et l'espace nous manquent pour parler aujourd'hui dignement de l'œuvre du curé Labelle et pour donner une juste idée de ce grand et beau caractère. Nous ne pouvons pas cependant résister au désir de reproduire quelques courts extraits qui rendent compte des témoignages d'estime et d'admiration dont ce prélat distingué a été l'objet, à Saint-Jérôme, lors de la célébration du cinquantième anniversaire de sa naissance, en novembre 1883.

La fête a commencé par une séance solennelle au collège commercial de Saint-Jérôme, au cours de laquelle une adresse a été présentée au héros de la circonstance, qui a répondu en termes émus. Nous détachons quelques passages de sa réponse :

"....J'ai déployé un certain zèle pour le succès de certaines grandes entreprises qui aujourd'hui se sont réalisées, ou qui se réaliseront dans l'avenir. En cela je n'ai consulté que mon amour pour la patrie et la gloire de Dieu ; mais je dois déclarer aussi que tous vous avez participé à ces grandes œuvres qui honorent une nation, en secondant de votre influence, de vos lumières, de votre sympathie, tous ceux qui travaillaient à faire, avec ses embranchements, ce Grand-Tronc du Nord qui relie l'Atlantique au Pacifique et qui sera comme un pont international entre l'Europe et l'Asie.

"En outre, cette grande artère, en consolidant la confédération, ouvre un champ immense à l'activité des habitants de ce pays qui, un jour, deviendra une nouvelle Russie en Amérique, parce-qu'elle a les mêmes avantages, les mêmes ressources, et un territoire aussi vaste que la Russie d'Europe. Nous sommes, sur ce continent, à créer une nouvelle nation qui comptera dans le monde, par sa population, ses forces, sa richesse, sa puissance, et la vigueur de ses citoyens. Nous sommes encore dans l'âge de l'enfance, et déjà nous attirons les regards du monde ; que sera-ce donc quand nous serons arrivés à l'âge de majorité ?

"Vous avez parlé d'une œuvre qui m'est chère par dessus tout ; la colonisation.

"En effet, cette œuvre, je la considère comme la plus importante pour nous, et je la place même avant l'éducation, s'il fallait sacrifier l'une ou l'autre. Nous aurons toujours le temps de nous instruire, mais nous n'aurons pas toujours le temps pour envahir le sol que nous ont légué nos ancêtres. D'ailleurs, les deux peuvent marcher de front, pour se fortifier, se soutenir, s'éclairer.

"Aussi, des esprits éminents comme MM. Rameau et Claudio Janet nous répètent-ils avec instance que la colonisation est notre force et notre vitalité dans le présent comme dans l'avenir. Il en est de même de Reclus, le célèbre géographe, qui suit l'accroissement de la nation avec la sollicitude d'une mère qui surveille la croissance de son enfant. Serons-nous sourds à l'appel de ces hommes savants dont les regards pénétrants lisent avec tant de clarté les causes de la grandeur et de la décadence des nations ?

"Que faire dans un pays dont près de 500,000 de ses enfants vivent sur la terre étrangère. Est-ce la rigueur du climat ou l'aridité du sol qui pousse ce flot dévastateur de la nation vers des plages inconnues ? Nullement ; car quel plus beau pays que le nôtre ?.....

"....Toutes les œuvres du Nord, c'est la ville de Saint-Jérôme, c'est Montréal, ce sont les parlements qui les ont faites. Si je n'avais pas été appuyé par l'amour, la fidélité, l'intelligence de Saint-Jérôme, je n'aurais rien été. Avais-je besoin de donner du crédit à nos œuvres, j'allais frapper à la porte du cœur des habitants de Saint-Jérôme et l'on me disait : "C'est bien ; vous êtes le maître de nos cœurs, prenez en abondance, ne comptez pas."....Maintenant comme prêtre c'était une affaire délicate que de me jeter ainsi dans la politique. Mais j'ai toujours resté derrière le rideau. J'exposais les besoins de cette partie du pays sans vouloir faire de la politique au détriment de qui que ce soit, en sorte que j'étais l'ami de tout le monde, encore que, quelquefois, je ne partageasse l'avis de personne....

"....Je me suis identifié avec la colonisation depuis un certain nombre d'années. Cette question est la question de l'avenir. Si nous nous emparons du Nord, nous serons maîtres de la situation, parce que nous avons une position géographique inexpugnable. En nous emparant du sol depuis la vallée de l'Ottawa jusqu'à Winnipeg, on ne pourra pas nous passer sur le dos pour aller à la baie d'Hudson, et alors c'est nous qui ferons pencher la balance.....

"....Et les anglais n'auront rien à nous dire, car un bon catholique est un sujet loyal et fidèle ; et, du reste, l'Angleterre, en nous accordant l'exercice de nos droits et l'usage de notre langue, nous a laissés libres de travailler à les faire valoir. Nous sommes greffés sur le tronc britannique, mais la greffe ne dépare pas l'arbre ; elle lui donne de la force, au contraire, et ajoute à sa beauté. Il y va de l'intérêt britannique de nous conserver, parce que nous sommes sa force et sa gloire en Amérique."

Tout l'homme est là avec sa grande idée de religion et de patrie.

Nous détachons aussi quelques lignes du discours que fit M. Mercier en cette circonstance, et dont nous empruntons le compte-rendu à la *Minerve* :

"M. Mercier dit qu'il est venu comme représentant d'une partie de la population de cette province rendre hommage à un prêtre vertueux et à un grand patriote. L'œuvre à laquelle s'est dévoué le curé Labelle n'et pas une œuvre ordinaire ; le rôle qu'il a joué sort du rôle que jouent d'ordinaire les prêtres. Il fallait un prêtre pour faire réussir cette grande cause de la colonisation, cause politique et religieuse à la fois, politique au point de vue de l'avenir de notre race, du triomphe de la nationalité canadienne-française. Quand le curé Labelle vient frapper à la porte du parlement, les partis disparaissent. On se dit : "Voilà un patriote qui arrive ; trêve aux luttes de parti."

"Il a prononcé ce soir un discours d'homme d'Etat. Je regrette qu'il ait la soutane, non au point de vue de la religion et de la nationalité, mais si le curé Labelle était le député Labelle, nous aurions bien moins de misères ; nous aurions dans la personne de cet apôtre un premier ministre tout trouvé.....

"..Disons au curé Labelle :—Continuez, la population entière de la province sera heureuse de vous saluer plus tard comme son bienfaiteur, et nos enfants diront après nous : Le curé Labelle a été non seulement un prêtre vertueux, mais encore un grand patriote"..

Et toute la population de la province répète aujourd'hui ces paroles si justes et si vraies, en exprimant son admiration pour le grand citoyen que la mort vient de frapper.

Donnons, en terminant ces courtes notes, quelques détails biographiques empruntés à la *Cyclopedia of Canadian Biography* :

Le révérend François-Xavier-Antoine Labelle,—l'Apôtre de la Colonisation,—curé de Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, province de Québec, est né à Sainte-Rose, comté de Laval, le 24 novembre 1834.... En 1844, il fut envoyé au collège de Sainte-Thérèse et c'est dans cette institution qu'il suivit tout son cours classique. Il reçut les ordres mineurs en 1852 et fut ordonné prêtre en 1856, par Mgr Pinsonnault. Après avoir exercé son ministère au Sault-au-Récollet, à Saint-Jacques-le-Mineur et à Saint-Antoine-Abbé, il passa quelque temps à Lacolle où, grâce à son énergie et à son esprit de conciliation, il réussit à régler de graves difficultés. En 1868, il fut nommé à la cure de Saint-Jérôme, et c'est là qu'a commencé ce que nous pouvons justement nommer son "apostolat." Nous n'avons pas besoin d'insister sur cette partie de l'existence si laborieuse et si utile de Mgr Labelle que tous nos lecteurs connaissent aussi bien que nous.

Depuis deux ans surtout qu'il occupe le poste de sous-ministre de l'agriculture et de la colonisation, son travail a été incessant ; on aurait dit qu'il pressentait sa fin prochaine et qu'il se hâtait de mettre la dernière main à sa grande œuvre. Mgr. Labelle souffrait d'une maladie dont la science médicale triomphe rarement. Il a dû, ces jours derniers, subir deux douloureuses opérations, et c'est à la suite de la seconde de ces opérations qu'il a succombé.

Détail touchant qui peint bien la bonté et la simplicité de ce grand cœur. Au moment où il lui a fallu s'aliter, après le travail de la session, il se préparait, tout joyeux à aller passer le temps des fêtes avec "maman." C'est ainsi que cet homme si fort au physique et au moral, cette puissance, nommait encore naïvement sa vieille mère, se souvenant sans doute que devant une mère tout rang, toute autorité disparaît et qu'il ne reste plus que l'enfant qui sait aller encore chercher sur le sein maternel, une dernière joie, une dernière caresse, un dernier appui.

ACTUALITES

Pronostic météorologique pour les vingt-quatre heures.

Observatoire de Toronto.

4 janvier, minuit.

Bas Saint-Laurent—Beau temps presque partout ; température plus élevée, et légères chutes de neige à différents endroits.

Golfe—Beau temps presque partout et froid ; la température s'élevera vers la fin du jour.

Temps superbe hier à Québec.

On n'a pas oublié sans doute que c'est pour cet après-midi à trois heures qu'a été convoquée la seconde réunion du comité de dames chargé d'aider à l'érection du monument Short-Wallick.

Cette réunion se fera dans les appartements de l'Orateur de l'Assemblée législative au Parlement.

Nous espérons que le plus grand nombre possible des membres du comité y assisteront, vu qu'on doit y décider le mode le plus propre à prélever le fonds supplémentaire nécessaire pour le piédestal du monument.

Le Théâtre de la 5ème avenue à New-York a été détruit vendredi soir par un incendie.

Vingt deux milles personnes sont mortes de la picote à Guatemala dans les derniers six mois.

L'année 1890 n'a pas été heureuse pour bon nombre de commerçants. Le nombre des faillites pendant ces douze mois a été de 1847, et le total des passifs s'est élevé à $18,000,000. L'augmentation sur 1889 est de 67 dans le nombre des faillites et de quatre millions de piastres dans l'ensemble des passifs.

Comme il n'y a pas encore de neige au Manitoba, les animaux continuent à paître dans les prairies.

M. John Charleton, député de Norfolk-Nord, doit porter la parole ce soir devant les jeunes libéraux de Toronto.

La législature de la Colombie Anglaise se réunira le 15 courant.

On calcule que plus de 11,000 émigrants sont venus s'établir dans le Manitoba dans le cours de l'année dernière.

Louis Cyr, le champion des hommes forts du Canada, a donné une représentation merveilleuse de sa force herculéenne à Fulton, New-York, au bénéfice de l'église Saint-Louis. Il a dépassé tous ses essais précédents en soulevant avec ses mains et ses pieds un poids de 3,337 livres au milieu des vivats et des applaudissements de l'auditoire. Il a ensuite soulevé 19 hommes, pesant 3,993 livres, sur une plateforme, à l'aide de son dos.

Cyr se rend en Angleterre où il sera patronisé (backed) par Richard K. Fox, le propriétaire de la *Police Gazette* de New-York.

Notre Samson doit se mesurer là avec l'hercule Anglais, un nommé Sandord.

On télégraphie de Paris :

Paris, 3—Le duc d'Orléans s'est vu refuser par le gouvernement russe l'autorisation de prendre du service dans l'armée russe.

Paris, 3—Le président de la République française et Madame Carnot ont reçu trois cents veuves pauvres, à leur fête de la nouvelle année.

Les employés du dock Victoria à Londres se sont mis en grève pour se faire payer l'heure de leur dîner.

Parnell est arrivé vendredi à Dublin et y a eu une conférence avec Harrington et Kenny. Il repart aujourd'hui pour la France et demain, il aura une nouvelle conférence avec O'Brien à Boulogne-sur-Mer.

Après un sérieux examen, on vient de constater à Ottawa que sur 95 espèces de moutarde, sept seulement étaient pures.

Il est plus que jamais question de la retraite prochaine de Mgr Langevin comme évêque de Rimouski.

Hier on a lu dans les églises de la ville un mandement de Son Eminence le cardinal Taschereau, ordonnant une quête pour venir en aide aux missions de l'Afrique centrale, suivant la volonté de Sa Sainteté Léon XIII.

Cette quête aura lieu le jour de l'Epiphanie.

Les membres de la société St-Vincent de Paul ont fait visite en corps à Son Eminence le cardinal hier l'après-midi.

Quelque chose d'intéressant, et surtout de nouveau—le nouveau n'existe pas, paraît-il !—c'est de réveiller les gens au beau milieu de la nuit, d'une ville à l'autre à une distance de soixante lieues, par téléphone, pour leur faire les souhaits du nouvel an.

Plusieurs Québecquois ont conçu l'idée de ce plaisir d'un genre tout à fait moderne, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier.

Vers minuit, ils sont entrés tout à coup dans le bureau central du téléphone de cette ville, ont demandé à l'agent de nuit de raccorder la ligne avec celle du téléphone de la ville de Montréal, et ont fait jouer les sonneries électriques dans les maisons de tels ou tels parents ou amis montréalais jusqu'à ce qu'on pût obtenir une réponse.

Il va sans dire que ces personnes, réveillées en sursaut à une heure indue, sont allées au téléphone pour demander en grognant qu'est-ce que voulait dire cet appel extraordinaire !

Mais quelle ne fut pas l'agréable, la délicieuse surprise, lorsqu'on entendit là-bas des voix bien connues dire : "On vous téléphone de Québec ; c'est moi, X... ! Comment vous portez-vous ? Mes meilleurs souhaits de nouvelle année !"

Il va sans dire que le mouvement de mauvaise humeur faisait vite place à la joie et à l'attendrissement, et que tous les membres des familles montréalaises ainsi *interpellées* ont été très heureux de répondre chacun aux bons souhaits qu'on leur faisait d'ici.

Samedi dernier, lorsque M. le docteur Prévost de Saint-Jérôme, médecin de Mgr Labelle, a appris qu'on faisait subir une opération au regretté prélat, il s'est sur-le-champ mis en route qu'il n'y avait plus d'espoir et qu'il devait faire diligence pour le voir vivant.

Il est parti par le premier train et est arrivé à Québec hier matin, accompagné du révérend M. Pelletier, vicaire à Saint-Jérôme, et du fidèle serviteur de feu Mgr Labelle, Isidore, mais l'Apôtre de la colonisation avait cessé de vivre depuis près de quatre heures.

La douleur du serviteur de l'illustre défunt, qui avait voué à son maître une affection sans borne, faisait mal à voir.

Notre distingué concitoyen M. Edson Fitch a donné samedi une somptueuse réception à sa résidence rue Sainte-Anne.

Durant la courte maladie qui vient d'emporter Mgr Labelle, on a eu des preuves touchantes de l'affection et du dévouement extraordinaires dont il était l'objet surtout de la part des employés du département dont il a été le chef bien-aimé.

MM. Sylvestre, Turgeon et Garneau, ainsi que M. Frank Hughes du département des Terres de la couronne, n'ont pas quitté le chevet du malade un instant jusqu'à l'heure suprême.

Nous regrettons d'apprendre l'accident dont M. J. J. Foote, propriétaire du *Chronicle*, a été victime samedi dernier.

Pendant qu'il faisait une promenade en voiture sur la rue Saint-Jean, avec Mlle Foote, la voiture a été renversée et il s'est blessé assez gravement à un bras en tombant.

Mlle Foote n'a eu heureusement aucun mal.

On dit maintenant que les deux élections de Portneuf et Kamouraska ont été remises indéfiniment.

Cela est dû, on le comprend, aux dissentions toujours croissantes qui divisent le parti conservateur et aux inquiétudes causées au gouvernement par l'attitude de M. Tarte.

Sir Hector Langevin ne reçoit personne. Il n'est cependant pas en danger. On assure que les médecins lui conseillent six mois d'absence et d'éloignement des absolu affaires.

Nous apprenons avec plaisir que le Dr Arthur de Blois se remet de la grave indisposition qui l'a retenu chez lui depuis quelques jours.

QUESTION DE PRESEANCE REGLEE PAR UN DUEL

Vienne, 3 janvier.—Le comte Fransy Deyer, ambassadeur autrichien, près la cour d'Angleterre, et le comte de Lutzon, secrétaire de l'ambassade autrichienne à Londres, se sont battus en duel avant-hier.

L'origine de la difficulté remonte à une fête donnée à Londres, il y a quelque temps où les deux nobles autrichiens ne se sont pas entendus, la question du rang que leur tendre moitié respective devait occuper dans les réunions officielles ou sociales. Plusieurs coups de pistolet ont été tiré, mais aucun des combattants n'a été blessé.

TRANSLATION DES RESTES MORTELS DE MGR. LABELLE

Hier après-midi à quatre heures le corps du regretté Mgr. Labelle a été transféré, de sa résidence, rue Saint-Ursule à la chapelle des Jésuites rue Dauphine. Quoique l'heure du départ ne fut connu que de peu de citoyens, au moins trois cents formèrent un cortège.

Parmi ceux qui suivaient nous avons remarqué le révérend M. Pelletier, vicaire de Saint-Jerome, et M. S. Sylvestre, secrétaire particulier du regretté prélat, les révérends MM. Faguy curé de Québec, et Rouleau, principal de l'école Normale Laval ; l'honorable M. P. Garneau, ministre des travaux publics, l'honorable Joseph Shehyn, trésorier de la province, l'honorable M. Duhamel, ministre des Terres de la Couronne, l'honorable Charles Langelier, secrétaire provincial, l'honorable David Ross, le sénateur C. A. P. Pelletier, les honorables juges Chauveau et Murray, les honorables MM. Joly de Lotbinière, colonel Rhodes, François Langelier, G. Ouimet, surintendant de l'instruction publique, MM. Jules Tessier, M. P. P., F. X. Lemieux, M. P. P., et L. F. Pinault, M. P. P., MM. Paul DeCazes, du département de l'instruction publique, Gustave Grenier, greffier du conseil exécutif, G. Leclère, directeur de l'agriculture, le docteur Prevost, de Saint-Jérome, ami intime de Mgr Labelle, H. A. Turgeon, directeur de la colonisation, A.M. Deschambault, comptable du département, A. C. Guilbault, registraire, le coroner Alf. G. Belleau, le lieutenant-colonel F. Roy, Narcisse Lemieux, F. X. Berlinguet, J. F. Peachy, Louis Lamontagne, Thomas Chapais, Joseph Allaire, l'échevin A. Robitaille, C. G. Delagrave, Petrus Plamondon, H. J. J. B. Chouinard, Israël Tarte, Edmond Giroux, V. Giroux, S. Demers, C. A. Lefebvre, J. B. Cloutier, Joseph Archer junior, le Dr Morin, C. Huot, Léon Ledieu, le docteur Arthur Robitaille, Augustin J. Huot, L. D. Morin, A. Magnan, F. Hughes, A. W. Bisson, J. Ahern, Joseph Boivin, etc., etc.

Rendu à la chapelle des Jésuites, le corps a été reçu par le révérend Père Turgeon. Après avoir dit les prières d'usage, l'office des morts a été récité par les révérends Pères Déay, Turgeon, Hamond, Martineau, Mouvet et les révérends MM. Faguy, Rouleau, F. H. Bélanger, curé de Saint-Roch, et Pelletier, vicaire de Saint-Jérome.

Pendant l'office, les honorables MM. Garneau, Shehyn, Duhamel, C. Langelier, D. A. Ross, F. Langelier, Joly de Lotbinière, Rhodes et le sénateur Pelletier, ont été invité à prendre place au bas-chœur.

Le révérend Père Turgeon a assisté au libera qui a été chanté par un chœur composé de MM. F. M. Deschambault, P. Plamondon, F. Hughes, Chs. Deguise. L'orgue était tenu par M. Ernest Gagnon.

La chapelle était complètement tendue de deuil et une foule énorme de fidèles ont assisté au service funèbre.

Hier soir plusieurs membres du département de l'agriculture et de la colonisation ou veillé auprès des dépouilles mortelles de l'illustre prélat.

A 8 heures 45 ce matin, les restes de Mgr Labelle seront transférés de la chapelle des Jésuites à la Basilique, où un libera sera chanté à 9 heures par Son Eminence le cardinal Taschereau. De là le cortège funèbre se rendra à la gare du Pacifique où un convoi spécial sera prêt pour transporter les dépouilles du regretté défunt à Saint-Jérôme où les funérailles auront lieu jeudi.

L'honorable M. Duhamel, représentant le gouvernement, accompagnera le corps jusqu'à Saint-Jérôme, et les honorables MM. Mercier et Robidoux s'embarqueront à la Jonction Saint-Martin pour se rendre à St-Jérôme.

Son Eminence le cardinal de Québec ayant exprimé le désir qu'on ne dépose pas de fleurs sur la tombe d'un prélat à sa sépulture, on devra se conformer à ce désir au sujet de Mgr Labelle.

DERNIERES DÉPECHES

Nouvelles de Montréal

VISITEURS DISTINGUES

La prospérité de Saint-Henri

Les assises criminelles a Terrebonne

Sensation causée par la nouvelle de la mort de Mgr Labelle—La conférence de Stanley au Queen's Hall—Mort subite d'un journalier—Promotion de M Wainwright.

(De notre correspondant régulier)

(Par le télégraphe du C. P. R)

Montréal, 4 janvier.—C'est l'honorable Chs. Langelier qui a appris aujourd'hui à l'honorable M. Mercier, par téléphone, la triste nouvelle de la mort de Mgr Labelle. Le premier ministre a été très-péniblement affecté et ses amis n'ont pû s'empêcher de remarquer combien ce lugubre évènement le frappait dans sa plus profonde sensibilité.

—Le comte François de la Fosette Dieonne, le comte Antoine de la Fosette Dieonne et le comte Albert de la Fosette Dieonne, de Paris, sont arrivés au Windsor ce matin, venant de New-York. Il vont passer quelques jours ici pour jouir des fêtes du carnal.

—La mort de Mgr Labelle a créé une vive sensation à Montréal.

—M. H. M. Stanley est actuellement à Chicago ; il arrivera ici samedi, le 10 janvier, jour fixé pour sa conférence au Queen's Hall. Un grand intérêt se manifeste dans le public montréalais pour cette conférence ; quelques jours après

Voir à la quatrième page

CRIMES ET DELITS

Statistiques des crimes et délits commis dans la cité de Québec, indiquant le nombre des personnes arrêtées par la police pendant l'année 1890 :

	Arrestations Hommes	Arrestations Femmes	Condamnations Hommes	Condamnations Femmes
Assaut	12		12	
Assaut grave	7		7	
Assaut et résistance à la police	11		11	
Apprentis et domestiques récalcitrants	3		3	
Aliénation mentale	3	1	3	1
Coups de feu	2		2	
Causant du désordre dans une bâtisse	35	3	35	3
Causant du désordre dans une rue	26	8	26	8
Commerçant sans licence (voitures)	1		1	
Endommager la propriété	8	1	8	1
Fainéanter et gêner la circulation	57	43	57	43
Habiter une maison malfamée		5		5
Incendiat	2	1		
Ivre	675	32	675	32
Insulter une personne dans une rue	10	3	10	3
Mener un cheval plus vite que le trot modéré	3	1	3	1
Mépris de cour	5		5	
Négliger de pourvoir au besoin de sa famille	1		1	
Obtenir de l'argent sous de faux prétextes	3		3	
Poignarder	2		2	
Porter des armes défendues	2		2	
Tenir une maison débauches		4		4
Vol	51	1	48	
Vol avec effraction	2		2	
Vol avec violence	3		3	
Vol de cheval	1		1	
Vagabondage	11	1	11	1
Vendre de la boisson le dimanche	5	3	4	2
Pour autres infractions aux règlements municipaux	25	1	25	1
Totaux	966	108	960	100

En outre, 659 personnes ont reçu protection aux différents postes de police de la cité.

Statistique indiquant le nombre de personnes rapportées par la police, pour infraction aux règlements municipaux, pendant l'année 1890.

OFFENSES

Auberges ouvertes le dimanche	7
" " après l'heure	1
Assaut et résistance à la police	2
Charretiers en dehors du poste	15
" menant sans licence	47
Commerçant sans licence (voitures)	63
Causer du désordre dans une bâtisse	3
" " dans une rue	15
Cours et préminses malpropres	51
Cruauté envers les animaux	3
Déposer des immondices dans la cité	1
Excavation sans lumière la nuit	1
Exposer sa personne	1
Fainéanter et gêner la circulation	26
Garder un chien sans licence	222
Habiter une maison malfamée	3
Ivrognerie et conduite désordonnée	15
Laisser un cheval seul	34
Mener un cheval plus vite que le trot modéré	23
Négliger d'enlever et niveler la neige	88
Neige et glace sur le toit	4
Obstruction dans la rue	25
Privés mal curés	1
Tenir un abattoir dans la cité	1
Autres infractions aux règlements municipaux	43
Total	695

En outre, 663 rapports ont aussi été transmis à l'ingénieur de la cité, concernant le mauvais état des rues, trottoirs, etc., etc., ainsi que du nombre de lumières électriques éteintes durant la nuit.

L. P. VOHL,
Chef de police.

L'AGITATION INDIENNE.

On commence à ouvrir les yeux sérieusement, à Washington, sur les troubles des Indiens sur leurs causes. Le comité des affaires indiennes au Sénat a été chargé de procéder à une enquête sur la situation morale et matérielle des tribus indiennes du Dakota, nord et sud du Montana, et de toute la région en ce moment surexcitée. Bien que, dans le monde officiel, on soit très réservé sur le fonds de cette affaire, il transpire des allusions donnant à entendre qu'il y aurait bien des irrégularités dans les relations des blancs avec les indiens, et, par suite, bien des causes inexpliquées aux événements actuels. L'enquête projetée a pour but d'éclaircir ces mystères ; et peut-être les suites qu'elle aura, si justice est faite, auront-elles plus facilement raison des indiens hostiles, que les sabres et les fusils des soldats.

DÉPÊCHES

L'EPOUSE DU CONDAMNE EYRAUD

Elle demande une commutation de peine pour son mari—Elle obtient le divorce

Paris, 3 janvier.—Mme Eyraud a demandé la faveur d'être reçue par Mme Carnot, la femme du président de la République. Elle veut la supplier d'implorer auprès du président Carnot la commutation de peine de Michel Eyraud.

Il est peu probable que la pauvre femme réussisse, car l'opinion générale est qu'il vaut mieux guillotiner Eyraud le plus tôt possible.

La fille du condamné à mort doit aller demain voir son père à la prison de la Roquette et lui porter un peu d'argent, qui sera remis au directeur de la prison, afin de procurer à Michel Eyraud un peu de confort.

On a envoyé par lettre plusieurs propositions de mariage à l'infortunée jeune fille. Mme Eyraud elle-même est poursuivie par les instances d'un riche personnage qui veut absolument l'épouser et partager sa fortune avec elle. Bref, ces deux pauvres femmes sont continuellement harcelées et elles espèrent que l'acte final de cette tragédie leur permettra de vivre dans l'obscurité.

On annonce que le divorce a été prononcé le dernier décembre en faveur de Mme Eyraud.

SERIE DE GREVE

Londres, 3 janvier.—Deux mille mineurs de près de Merthyr, Tybvil, Galles, se sont mis en grève.

Hambourg, 3 janvier.—Les charbonniers se sont tous mis en grève, hier, pour obtenir une augmentation de salaire.

Hull, Ang., 3 janvier.—La grève des ouvriers du port est un fiasco et les grévistes se remettent au travail.

LES TROUBLES INDIENS

UN NOUVEL ENGAGEMENT EST IMMINENT

Le va et vient des Peaux Rouges

Pine Ridge City, 3 janvier—Il est évident, d'après le témoignage des officiers et des soldats que le 7ème a failli avoir le sort tragique des soldats de Custer, dans la bataille de White Clay Creek. Mercredi au milieu d'une tempête de neige, on a enterré trente des soldats qui sont tombés les armes à la main sur le champ de bataille de Wounded Knee.

Les fosses étaient creusées en rangées de six dans un coin du cimetière faisant face au camp. Le Rév. M. Cook fit lecture du service funèbre et les corps furent descendus dans la fosse.

Dickinson, N. D., 3 janvier—La cavalerie, sous le commandement du major Carroll et l'infanterie sont partis avant-hier matin du Grand River. La cavalerie a besoin de chevaux pour en remplacer un grand nombre qui sont usés par des marches rapides. On craint beaucoup pour la sûreté du capt. Casey et de ses éclaireurs. Il y a huit jours, il se disposait à cerner Kicking Bear. Hier soir, une autre troupe de cavalerie, avec des sauvages pour éclaireurs est partie du fort Custer. Ce matin, une autre troupe de cavalerie est partie du fort Keogh en route pour Powderville.

Lincoln, Neb., 3 janvier—Le gouverneur Hayer a transmis des instructions par télégraphe au commandant de la milice à Long Pine, de se mettre en marche de suite, avec ses troupes, pour Chadron, où les sauvages menacent de se soulever.

Washington, 3 janvier, 1891.—Le général Schofield a reçu, hier matin, une dépêche de Pine Ridge, disant que 3,000 indiens, hommes, femmes et enfants sont maintenant campés à Bad Lands, à 15 milles de Pine Ridge. Un cordon de troupes les entoure. Ils semblent déterminés à livrer une bataille.

Omaha, Nebraska, 3 janvier.—Il est connu définitivement qu'environ 1100 insurgés sont fortifiés près de l'embouchure de White Clay Creek et que le général Brooke, avec des détachements de troupes, va les rejoindre.

On croit que le général Carr approche vers l'ouest et le général Miles vers le sud. La foule ainsi en arme est suffisante pour annihiler la bande entière, à moins qu'il ne survienne des complications. Les ambassadeurs du camp hostile ont offert aujourd'hui de déposer les armes.

Un rapport vient justement d'arriver ici par courrier, disant qu'un parti d'indiens du camp de White Clay a attaqué le ranche de Douglass Point et y a fait un grand carnage, détruisant les bestiaux.

On s'attend ce soir à une grande bataille. Les habitants de Rushville sont appelés sous les armes et s'organisent pour faire une garde active. Un homme rapporte avoir vu cent indiens allant au nord-ouest, venant des réserves, à minuit hier.

L'EXPLOSION AUX USINES A GAZ DE SHERBROOKE

Voici d'autres détails que nous donne une dépêche de Sherbrooke sur l'explosion qui a eu lieu aux usines à gaz de cette ville :

Sherbrooke, 3 janvier.—Tout Sherbrooke et ses environs a été mis en émoi avant-hier soir, par une effroyable détonation qui se fit entendre vers 9 h. 30 p. m.

Les citoyens s'élancèrent hors de leurs maisons pour apprendre qu'une explosion venait de se produire aux usines à gaz, situées au sud de la ville, près de la voie ferrée du Grand-Tronc.

Au moment de l'explosion, la bâtisse contenait trois personnes, M. Sangster, M. Dunsmore et un jeune garçon. M. Dunsmore était monté sur une échelle, tandis que ses deux compagnons étaient au bas, pour lui donner les outils que demandait le travail qu'il accomplissait en ce moment.

Quand l'explosion se produisit, M. Sangster et le jeune apprenti furent lancés par la fenêtre dans la rue. Ils n'ont éprouvé que quelques légères égratignures.

Pour M. Dunsmore, il fut enseveli sous les ruines de tout un des murs de l'usine. On s'empressa d'aller à son secours, mais déjà, il avait été asphyxié par le gaz. Il laisse une femme et deux enfants.

Bien qu'un seul mur ait été démoli par la force de l'explosion, les dégâts causés aux machines et à l'intérieur de l'édifice sont considérables.

NOUVELLES

Personnel

M. Thomas Lizotte propriétaire du château Bel-Air, Ste Pétronille et madame Lizotte, sont de retour de leur voyage aux Etats-Unis.

Tribunaux correctionnels

Pas de prisonniers à la Cour de Police samedi matin.

A la Cour du Recorder, les personnages suivants ont été mis à la merci du juge :

Napoléon Pleau, ivre, $5 ou 15 jours.

Rose Bernard, qui tient une maison malfamée, a été condamnée à $100 d'amende et les frais ou à six mois de prison.

Mary McKenzie, ivre, $2.00.

Joseph Courchêne, ivre et criant du désordre, $5.00.

Un gamin glissant dans une rue, $2.00.

Nouvelles de Beauce

St Sébastien d'Aylmer va retirer beaucoup d'avantages de la ligne de chemin de fer Tring au lac Mégantic qui passe dans cette paroisse sur un parcours de 10 milles. Ce chemin va ouvrir un nouveau champ à l'exploitation des belles carrières de granit et les riches limites à bois qui se trouvent sur le parcours de la voie projetée. Les colons de St-Sébastien vont être bien récompensés des sacrifices qu'ils ont fait pour construire la belle église qui fait l'honneur de cette paroisse.

M. Louis Paradis, maire de la paroisse de St-Sébastien d'Aylmer, vient d'être nommé marguillier.

Tout le mois de décembre a été neigeux et froid dans cette région. De mémoire d'homme, on ne se rappelle pas un froid aussi soutenu.

La dernière catastrophe de Levis

Les morts et les blessés.

Les derniers évènements de St.-Joseph de Lévis qui ont fait suite à une série de meurtres, de pendaisons et d'accident de toute sorte depuis le printemps dernier, ont mis le comble au bouleversement des esprits et ont amené l'excitation générale. Tout le public est inquiet et il semble croire que la première nouvelle qui va lui venir va être celle d'un désastre. Pour contrebalancer cela il faut absolument avoir recours à un moyen accessible à tous.

Nous vous en conseillerons un en toute confiance, et nous sommes certains que si vous savez en profiter vous vous en trouverez satisfaits. Le voici : C'est de se bien amuser, de se bien récréer durant la belle saison des fêtes de Noël et du Jour de l'An. Pour bien fêter Noël que les anglais n'oublient jamais et le premier de l'an si cher aux canadiens-français il faut se bien conformer à ce qu'exige ces fêtes : C'est-à-dire des étrennes, des cadeaux et des présents de toute sortes.

Et soyez convaincu que vous n'aurez pas pleinement fêté Noël ou le premier de l'An si vous n'avez pas fait un cadeau quelconque ; vous vous sentirez comme un remord de n'avoir rien donné et il y aura là un vide en vous-même. Et ce manque de satisfaction fera que vous ne goûterez pas bien les plaisirs de ces fêtes.

Pour votre bien nous vous conseillons de donner quelque étrenne ne fut-ce que de quelques centins ; donnez-en toujours et vous en serez bien récompensé.

Nous vous conseillerons encore une chose non moins importante que la première, c'est de savoir bien acheter ces étrennes, et nous ne voyons pas de meilleur endroit que chez Myrand et Pouliot. Il y a là des étrennes pour tous les goûts et toutes les bourses. Jouets, poupées, boîtes à toilette, à barbe, à ouvrage, de surprise, etc, etc.

Nous vous avons conseillé cet endroit de préférence à tout autre pour la bonne raison qu'ils pratiquent eux-mêmes ces conseils que nous vous donnons, c'est-à-dire qu'ils offrent à chacun qui ira les voir d'ici au Roi un joli cadeau qui sera d'utilité pratique.

Allez chercher vos étrennes chez Myrand et Pouliot, ils en donnent à tout le monde. E J. nov.

Vente a grande réduction

Comme on peut le voir dans une autre colonne la maison F. M. Dechêne & fils, côte de la Montagne, Basse-Ville, annonce une vente à grande réduction sans précédent, à l'occasion de la réouverture du magasin sous la nouvelle raison sociale ci-haut. On sait que la petite difficulté a été reglée avec satisfaction de part et d'autre, ce qui donne à cette maison de commerce, connue depuis si longtemps à Québec, l'occasion de vendre ses marchandises à des prix populaires.

Un grand nombre de personnes, déjà ont voulu profiter la veille du jour de l'An des avantages qui leur étaient offerts et s'il faut en juger par l'affluence des acheteurs que nous constatons aujourd'hui, tous sont satisfaits et se proposent bien d'y revenir.

Cette vente à réduction se continuera tous les jours jusqu'au 1er février prochain, alors que les marchandises seront détaillées aux prix ordinaires. Nous invitons le public à venir visiter les nombreuses marchandises de toute sorte et de tous prix qui se donnent presque pour rien, convaincus que nous sommes qu'il ne pourra que profiter du bon marché, occasion qui ne lui est pas offert souvent, surtout après les fêtes.

Société de St-Vincent de Paul

Les membres de la Société de St-Vincent de Paul sont priés de se réunir demain, dimanche, à 4 heures p. m., à la sacristie de la basilique, d'où ils se rendront présenter leurs hommages à Son Eminence le Cardinal.

Tué par les chars

M. Patrick Tague, cultivateur de Papineauville, P. Q., âgé de 67 ans, a été tué vendredi par le train-express du C. P. R. de 6 heures, à la traverse du chemin de fer, à un mille à l'ouest du village.

Ce monsieur, comme nouveau marguillier, accompagnait le révérend monsieur Rochon, curé de la paroisse, dans sa visite de paroisse qui se fait toujours à Noël. Monsieur le curé a échappé miraculeusement à une mort certaine, ayant traversé la voie quelques secondes seulement avant M. Tague. Le défunt laisse une femme et plusieurs enfant dont une, sa seule fille, est institutrice à Papineauville ; les autres sont établis avantageusement dans la paroisse et les environs.

M. Tague avait communié à la messe de minuit. C'était un bon chrétien, un brave et honnête homme qui sera regretté de tous.

—Communiqué.

Prédictions sur la température de janvier 1891

Janvier—Du 3 au 10, froid et tempêtes. (Vers le 3, pluie en plusieurs endroits et principalement au Sud..) Du 10 au 17, (marées extraordinaires,(malgré quelques tempêtes locales, la majeure partie de cette durée sera de beau temps avec alternatives de doux et de froid ; —Du 17 au 24, temps doux avec pluie, grêle et neige par intervalles ; vent très fort.—Du 24 au 31, temps changeant ; neige de temps à autre ; quelques bourrasques.

Les fêtes à la prison

Les malheureux de la prison de Québec ont passé plus agréablement que bien des pauvres familles le jour de Noël et le jour de l'An. On leur a servi, ces jours-là, un excellent dîner. Le geôlier M. McLaren, a souhaité la bienvenue à tous ses hôtes.

Pieux filiale

Mercredi le sergent Burke de la police provinciale, muni d'un ordre du secrétaire provincial est allé retirer de l'asile de Beauport une pauvre vieille femme Mme Norris, âgée de 85 ans et internée là depuis 20 ans. Madame Norris a été retirée de l'asile à la demande de ses fils, qui depuis la triste époque où leur mère avait perdu la raison, ont prospéré et ont aujourd'hui les moyens de donner à la pauvre octogénaire, une retraite particulière et des soins plus tendres. Mme Norris habite maintenant une résidence confortable sur le chemin de Beauport avec sa fille.

Assaut brutal

Vers quatre heures le Jour de l'An après-midi, un jeune Boivin de St Roch passait sur la rue Richmond lorsqu'il fut brutalement assailli par quelques jeunes gens qui lui enlevèrent sa chaîne de montre, son foulard et le jetèrent en bas du cap. Les blessures du jeune homme ne sont heureusement pas graves.

Bulletin Maritime

Le steamer Caspian, parti de Liverpool pour Baltimore, est arrivé à St Jean jeudi dernier et en est reparti samedi.

Le steamer Thames, capt. Bernier, transportant les malles des Etats-Unis, est parti de Baltimore mardi le 30 du courant pour Rio Janeiro et Santos.

La barque Topsy (de Montréal), partie de Kingston, Ja., est venue à la côte à Grand Cayman, et le capitaine Cox et cinq hommes de l'équipage se sont noyés.

Avis spécial

Les héritiers de feue Dame Pierre Lapierre, propriétaire de l'hôtel Orléans, No. 20, rue St Pierre, Basse-Ville, Québec, désirent faire connaître au public qu'ils continueront à tenir l'établissement.

Ils espèrent que la nombreuse clientèle qui, dans le passé, n'a cessé de prodiguer les encouragements à l'hôtel d'Orléans, ne leur fera pas défaut dans les circonstances présentes.

Tous leurs efforts seront dirigés vers la seule et unique fin de maintenir la réputation que l'hôtel s'était acquise dans le passé en donnant tout le confort désirable à ses hôtes. 3 jan. E J 8 fs.

L'hippodrome sur la rivière St Charles

Je désire laisser connaître au public qu'afin de faire bénéficier les amateurs ainsi que les spectateurs, que l'hippodrome sur la rivière St Charles sera ouvert gratis d'ici au 12 janvier courant. Il y aura d'ici à cette date une grande trotte entre des amateurs et les meilleurs chevaux de Québec.

En même temps, je profite de cette occasion pour faire connaître au public qu'il y aura des grandes trottes le 20 janvier pour tous les chevaux de Québec et étrangers.

J'invite donc tout le monde à venir voir trotter et les propriétaires sont aussi invités de venir exercer d'ici au 20 courant,

O. BÉGIN.

☞ Aucune Poudre à Pâte égale en qualité la "Cooka Celight". C'est celle-là dont se servent les confiseurs.
29 déc.—1 an e j

Aux professeurs

Aux professeurs, aux chanteurs, les *Pastilles du Président de Palase* du Dr El. Morin sont des plus utiles. Son influence de cette heureuse préparation la voix s'assouplit, perd sa rigidité, et en même temps se tonifie de manière à résister aux mauvais effets que peuvent occasionner les changements brusques de température. En vente chez le Dr El. Morin 314 rue St Jean. e j 2 fs.

PILULES ROSES POUR PERSONNES PALES

NE SONT point un médicament purgatif, mais bien une préparation régénératrice du sang, et un tonique réconstituant. Elles fournissent, en effet, tous les éléments de vitalité nécessaires au sang, guérissant toutes les affections provenant de la pauvreté ou de la trop grande fluidité aqueuse du sang, ou des humeurs viciées qui s'y trouvent, donnent ton et vigueur au système entier, enlèvent les douleurs, les faiblesses, les irritations nerveuses, la mélancolie, les excès de toutes sortes qui épuisent.

Leur action spécifique se fait sentir principalement sur le système générique de l'homme et de la femme, auquel elles font leur vigueur perdue, d'corrigent et régularisent en même temps toutes irrégularités et suppressions dans le fonctionnement de ces organes.

TOUT HOMME mal-portant que ses facultés mentales aient été affaiblies ou n'en vaut, ou que sa puissance physique s'affaiblit, devrait faire usage des pilules. Elles lui feront recouvrer toutes ses forces perdues, soit physiques, soit mentales.

TOUTE FEMME devrait en faire usage. Elles guérissent efficacement toutes ces suppressions et toutes ces irrégularités qui amènent inévitablement une maladie, qui en est la suite.

LES JEUNES GENS devraient avoir recours à ces Pilules. Elles guériront toutes les suites des excès et des folies de jeunesse, et rendront la vigueur à tout le système.

LES JEUNES FILLES devraient également les employer. Ces Pilules assurent la régularité de la menstruation.

En vente chez tous les pharmaciens, ou envoyés sur réception du prix (50c la boîte), en s'adressant, THE Dr. WILLIAMS MED. CO., Brockville, Ont.

VENTE A L'ENCAN

PAR F. ALF. ST-LAURENT

Chevaux, Harnais, Sleighs Carioles, etc.

MERCREDI, LE 7 JANVIER

Aux écuries de M. MAXIME RIDEY, No 195 rue Ste Marguerite, St.-Roch

Un cheval trotteur, faisant son mille en 2.40, noir à poil brun. Un cheval de travail. Un sleigh léger. Un sleigh de famille. Deux carioles, Harnais, Couvertes à neige, Robes de carioles.

La vente commencera à 11 hrs. a. m.

F. Alf. St-Laurent,
Encanteur.

Bureau : 120, rue St.-Pierre.
Téléphone 626

Magasin à Louer

A LOUER—La possession au 1er mai prochain, le magasin confortable, coin des rues St-Jean et du Palais, connu sous le nom de magasin Wolfe, récemment occupé par MM. Payet & Cie., société française d'importation.

Pour autres informations, s'adresser à H. A. CHAPLIN, de la compagnie du téléphone Bell, No 2, rue St-Jean, Québec.—30 déc e j

Vente importante de propriétés mobilières

Vendredi, 16 janvier 1891

A 10 h. A. M.

Il sera vendu au bureau du shérif, en la cité de Québec, les propriétés suivantes qui dépendent de la succession de Z. Vandry, failli :

1o La subdivision numéro 1 du lot No 3064 du cadastre officiel du quartier St-Jean de la cité de Québec, étant un emplacement situé rue St-Jean avec bâtisses.

2o La subdivision numéro 2 du lot 3064 du cadastre officiel du quartier St-Jean de la cité de Québec, étant un emplacement situé rue St-Eustache, avec bâtisses.

Nous attirons l'attention des hommes d'affaires et des capitalistes sur cette vente de propriétés qui sont d'une grande valeur, dont une pour le commerce et l'autre comme résidence privée.

C'est une magnifique occasion qui se présente pour ceux qui désirent y faire de bons placements.

N. MATTE,
Curateur.
In re Z. VANDRY,
Failli.

Bureau 113, rue St-Pierre Québec.

A VENDRE

Par chargement d'un char au moins

Avoine, Blé-d'Inde et Lard

Pour plus amples informations, s'adresser à

W. WALSH,
STONEY POINT, P. Q., Ont.
30 déc—e 1m et heb 2m

DEMANDE

ON DEMANDE UNE SERVANTE sachant bien faire la cuisine. Pas de lavage. Bons gages. S'adresser entre 1 heure et 2 heures p. m., au No 157, rue Desfossés, St.-Roch, Québec. 7 jno

Caron the Tailor

AU No 101

RUE SAINT-JEAN

☞ Ouvrage soigné et sous la surveillance personnelle du propriétaire.

1 janvier 1891

GRANDE RÉDUCTION

Sur tout notre Stock

Nous avons reçu une grande quantité d'articles de fantaisie, tels que : Boîtes à toilette, à ouvrage, à Gants, etc. Bouzies, Glaces, que nous vendrons à très bas prix.

☞ Réduction spéciale sur tous nos montres : ☜

Argent solide..... $ 9.50 pour $ 6.70
" ..... 18.00 pour 11.50
Montre américaine "Waltham" en or pour Dame 35.00 pour 25.00

☞ UNE VISITE EST SOLLICITÉE ☜

C. ROUTIER

Horloger, Bijoutier et Opticien

No 520

COTE DE LA MONTAGNE

QUEBEC

TELEPHONE..... 511
21nov—1 an

MEUBLES

Cabinets de parloir,
Pupitres de parloir,
Tables de fantaisie,
Berceuse,
Chevalets,
Chaises en bois pliant,
Marchandises en roseau et
En canne des Indes, rotin
Boîtes à livres,
Meubles de parloir,
" chambre à coucher,
" chambre à diner,

DANS LES DERNIERS GOÛTS

JAMES PERRY

215, rue St.-Paul

Telephone 519 21 déc—e j 2s

"A quelque chose, Malheur est bon!"

Toute la population de la ville a eu connaissance de l'incendie qui s'est déclaré à l'épicerie L. N. BERGERON & CIE, et le public qui connaît bien le chemin de cette maison, où il est toujours certain d'y trouver le meilleur assortiment à des prix qui accommodent toutes bourses, s'est répondu du règlement des dommages par les compagnies d'assurances.

Cette jeune maison dont la popularité s'est accrue si vite, ne doit son accroissement qu'au patronage soutenu de la population de St.-Roch et des autres faubourgs. Aussi ses propriétaires en venant annoncer la réouverture de leur établissement, désirent en même temps exprimer leurs remerciements à tous leurs amis, et au public de l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'aujourd'hui ; et de plus voulant prouver par des faits que leur reconnaissance est réelle, ils ont résolu de déverser sur leurs marchandises le montant octroyé par les compagnies d'assurance, pour les dommages causés par l'incendie.

Le commerce florissant que la maison L. N. BERGERON & Cie a fait jusqu'à aujourd'hui, lui permet de disposer de ces assurances autrement que pour compenser les pertes qu'elle a subies, et ces messieurs ont décidé de faire une immense réduction sur toutes les lignes que comprend l'épicerie, et ainsi le malheur qui les a assaillis ces jours derniers profitera complètement au public qui les a honorés de son patronage.

C'est donc là un immense avantage et la plus belle occasion d'acheter pour les fêtes les mêmes marchandises qu'ailleurs à des prix auxquels les autres marchands ne peuvent pas prétendre.

Le grand choix et les bas prix vous surprendront tous ! Allez en foule

CHEZ

L. N. BERGERON & Cie

295—Rue St.-Joseph, St-Roch—295
1er déc—e 1 an

RE-OUVERTURE

DUPERE & Cie.

SELLIERS

81, 83 ET 85, RUE ST.-PAUL

MM. Dupéré et Cie., informent leurs amis et le public en général, qu'ils ont acheté tout le stock de Dupéré et Dugneau, consistant en harnais, attelages etc., et qu'ils vendront que pour quelque temps A 25 POUR CENT DE RÉDUCTION

AVIS AUX H... DE LA CAMPAGNE

Messieurs les marchands de la campagne sont spécialement invités de profiter de cette avantage, et en y allant ils seront étonnés de la réduction qui a été faite sur tout le stock,

Qu'on se le dise

27 nov. E J. 3 mois.

PARDESSUS

Où se procurer les véritables étoffes à poiles frisés irlandais de Hill

Ses draps Moltons et de Castor

De diverses couleurs

Les Draps de l'Iloie et poilus,
Habits d'Automne,
Pardessus tout faits pour Homme.

GANTS ET PARDESSUS AVEC BOUTONS

☞ COUPE GARANTIE ☜

ARTICLES COMPLETS POUR MESSIEURS

Venez examiner mon stock

S. J. O'NEIL

MARCHAND-TAILLEUR

47 RUE BUADE 47

HAUTE-VILLE

☞ Agent de la buanderie à vapeur "TROY," 47 rue Buade.
18 juil—E 1an

Portez-Vous Les Claques Et Les Pardessus "Granby?" Chacun Les Porte.

3 jan—e 1 3fs ys

Voici le Véritable Guérisseur Sauvage qui opère les guérisons les plus difficiles.

LE PROFESSEUR HERBORISTE

E. O. DUDEVOIR

Au moyen de ses Amers de santé, ses Pilules Divina, et son Baume des Montagnes Vertes Divina, composé des racines, d'écorces et herbes, a guéri au-delà de 500 malades à Québec, et dans les alentours : des certificats provenant des personnes guéries seront distribués chaque semaine, des consultations sur ses Amers de santé, son Baume des Montagnes Vertes Divina, et aussi les consultations sur tous les remèdes sauvages seront données gratis, le Mercredi, Jeudi et Vendredi de chaque semaine, à son bureau et Laboratoire Indien, No 39, rue St.-Joseph, St.-Roch, Québec.

Adressez vos lettres comme suit :

E. O. DUDEVOIR,
Bureau et Laboratoire Indien,
39, rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

CERTIFICATS DE CETTE SEMAINE

Nous certifions avoir été guéris par vos remèdes sauvages, les Amers de santé, après avoir été abandonnés comme inguérissables.

Signé: Léopold Alain, de St.-Raymond; Gustave Frapier, de St Damien; Pierre Barian, de Sherbrooke; Eusèbe Leclerc, de St.-Basile; Louise Bacon, de Québec.

Malades, rendez-vous au No 39, rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québ
7 nov—1 an

Cadeaux ! Cadeaux !

Pour les Fêtes

Assortiment considérable d'objets de fantaisie pour cadeaux de

Noel et du Jour de l'An

Parfumeries de toutes sortes

N.-B.—Un joli cadeau sera offert d'ici au 1er janvier à toute personne achetant pour au moins $1.00.

J. EMILE ROY

Chimiste-Pharmacien

COIN DES RUES

ST.-JEAN ET STE.-ANGELE

TELEPHONE 691
25 juil—e j 1s

L. N. ST.-HILAIRE

61 RUE SAINT-JEAN

CHOIX DE MOULURES LES PLUS NOUVELLES

Gravures et Chromos à bon marché

Miroir, Poles de Chassis, etc.

GRANDE FOULE

AU

"Le Palais Féérique" de Miss Mohr

Venez voir vous-mêmes les grandes attractions et les plus grandes curiosités de saison des Fêtes

MISS MOHR DESIRE UNE FOIS DE PLUS attirer l'attention publique sur les attractions sans pareils de son Palais Féerique.

L'attention particulière est attirée sur sa merveilleuse collection de jouets comiques, mécaniques et utiles. Nous n'avons jamais rien vu de semblable à Québec ; et une description vraie ne peut être donnée. Il faut voir cela pour apprécier ; les gens sont invités à venir visiter. Une mention spéciale doit être faite du cabinet à toilette des poupées, contenant la plus grande variété des plus belles poupées qu'on dirait vivantes, habillées et non habillées, importées de France, Angleterre, Allemagne et les Etats-Unis, et offertes à des prix convenant à tous les goûts ; de la vieille théière dont la manière de travailler attirent l'admiration de tous ; de la banque d'épargne et de l'imitation la plus parfaite de la scène de la glissoire au toboggan ; d'un travail minutieux de chemin de fer marchant à la vapeur. Un examen de ces attractions extraordinaires vaut la peine qu'on fasse une visite. Toutes les marchandises sont marquées au plus bas prix. Les articles choisis à présent seront mis de côté pour livraison plus tard aux prix actuels.

Dépêchez-vous à de venir avant les fêtes, vu que plusieurs des articles en question ne peuvent être renouvelés.

MISS MOHR

No 105, rue St-Jean, (au pied de la côte Ste-Ursule)

P.-S.—Nous n'avons aucun magasin succursale dans la ville.

22 nov—e 1 an

Pianos ! Pianos !

LA NOUVELLE MAISON

BERNARD FILS & CIE.,

est la seule autorisée à Québec pour la vente des pianos de renom suivants :

W. NEWCOMBE & Co. . . . . De Toronto.
HALLET, DAVIS & Co. . . . . De Boston.
SCHUBERT PIANO Co. . . . De New-York.
MENDELSSOHN PIANO Co. . . De Toronto.
EVANS BROTHERS Co. . . . . De Ingersoll.

AVIS SPECIAL

Deux pianos de la fabrique NEWCOMBE & CO., et un de HEINTZMAN & CO., ayant eu quelque peu d'usage, mais qui sont cependant en parfait ordre, sont offerts à des prix particulièrement bas en considération des montants d'argent que nous avons reçus pour loyer, ces pianos seront vendus avec une garantie de 5 ans.

Harmonium-Orgues et Harmonium de Salon

De plusieurs fabriques connues

ACCORD et REPARATIONS de Pianos, d'Orgues d'Eglise et d'Harmoniums

M. ALFRED HUTCHISON, accordeur bien connu, qui a été à l'emploi de la maison ci-devant BERNARD & ALLAIRE, pendant nombre d'années, est attaché à notre établissement où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

Instruments de cuivre, Flûtes, Flageolets, Clarinettes, Violons, Violoncelles et Contre-basse

BERNARD, FILS & Cie,

EDITEURS DE MUSIQUE,

Coin des rues

Saint-Jean et Sainte-Ursule

HAUTE-VILLE

(En face de M. McWilliam, confiseur.)
13 sept.—E J 1s

Album Photographe

En pluche pour portraits-cabinet

ALBUMS

DE $1.00 À $5.00

Grande variété à vendre à bon marché

CARTES DU NOUVEL AN

En français et en anglais

T. J. MOORE & Cie

No 142

RUE ST.-JEAN

(Vis-à-vis le)

MARCHÉ MONTCALM

POUR

Noel et le Jour de l'An

ALLEZ A

LA MAISON BLANCHE

PROPRIETAIRES:

HUOT & LANGEVIN

En vue de ne garder en mains aucun STOCK d'hiver, ont décidé de faire une REDUCTION GENERALE de 20% sur toutes les marchandises, telles que sur

Draps, Meltons et Mottonnés

(Pour Pardessus)

ETOFFES A MANTEAUX,
ETOFFES A ROBES,
CACHEMIRES, Etc., Etc.

PELLETERIES

DE TOUTES SORTES

GANTS et MITAINES,
NUAGES, CHALES,
FOULARDS,
MOUCHOIRS de Soie

—AUSSI—

Un grand lot de Couvertes

Blanches et couleur

Pour les Etrennes

Ils ont en mains une grande variété d'articles de fantaisie, tels que Jouets, Albums, Boîtes à ouvrage, etc., etc.

HUOT & LANGEVIN

AU NO. 123

RUE ST.-JOSEPH, ST.-ROCH

avril—1

Reduction! Reduction!

GRANDE REDUCTION

DANS LES PRIX

SUR TOUTES NOS

MARCHANDISES

Afin d'arriver à réduire notre stock pour le

15 JANVIER

Voilà de quoi il va s'agir sérieusement, à partir d'aujourd'hui

Au N° 38

COTE LAMONTAGNE,

MAISON

L. A. BERGEVIN & Cie,

Notre stock consiste en un assortiment de tout ce qu'il y a de plus chic en

Etoffes pour Habillements, Pardessus et Pantalons, et tous les articles de toilette pour Messieurs

Venez vous convaincre de la véracité de nos avancés.

☞ N'oubliez pas l'adresse ;

Maison L. A. Bergevin & Cie

38 Côte Lamontagne

Telephone 581 BLOC TURCOT

Musique Nouvelle

Amoureux (de March), 10c, par Bertrand; Souvenirs d'Amour, 10c ; Valse Harmonie, 20c ; Danse Ecossaise, 10c ; "Bon Ton Gavotte," la grande danse rustique par Wells, 10c ; aussi Souvenir de campagne solo, 20c ; L'"Hirondelle Gobbarts," 20c ; Le grand morceau de C. D. Blake, "Nearer my God to thee" vendu dans les autres magasins de musique $1, nous le vendons à 20c. Marche, Grande Croix Rouge" de C. D. Wilson 75c, nous la vendons 25c ; plusieurs 250 numéros de la grande valse "Vera" par Metz supérieure à la valse bleue, 20c ; "Dans la chaumière prix du jour," Holst 10c ; Violet et Perles Gavotte Henry 10c ; tous les morceaux à 100 se vendant 10c lorsqu'on les envoie par la malle.

WALTER STREET

20, rue Bleury et 2223, rue Ste-Catherine,
Montréal.

12 sept—

CARRIOLES, SLEIGHS DE TOUTES ESPECES

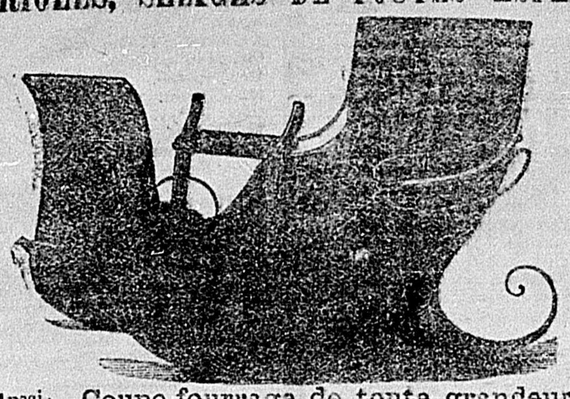

Aussi:—Coupe fourrage de toute grandeur

LATIMER & LEGARÉ,

273, Rue Saint-Paul. QUÉBEC.

FETES DE NOEL

Grande réduction sur toutes les marchandises importées directement des meilleurs MAISONS FRANÇAISES, nouvellement reçues.

CONSERVES ET PATES ALIMENTAIRES

De la maison A. EYQUEM AINÉ

Haricots verts, Haricots flageollets, Macédoines de légumes, Macaroni.

Champignons, Asperges entières, Potage printanier, Vermicelle.

Groseille au naturel, Fonds d'artichauts, Pointes d'asperges, Tapioca.

En vente: 15,000 boites PETITS POIS de qualité supérieure

LIQUEURS ET VINS (fins)

GRANDE MARQUE DE

LACAUX FRERES, LIMOGES

Cognac, Fine Champagne, Kirsch, Curacao, Etc.

LIQUEUR DE COCA DU PÉROU

Marque spéciale de Malaga au Quinquina, Frontignac

VINS DE BORDEAUX

SPÉCIALITÉ DE

VINS DE BOURGOGNE, NUITS, POMMARD, BEAUME, VOLNAY, POMMARD MOUSSEUX. VOLNAY MOUSSEUX

Dépôt général pour le Canada, de l'HUILE d'OLIVE, A. Bosc & Cie., Bordeaux.—*Gros et detail.*

E. ROUMILHAC, 17 et 19, Rue Saint-Jean, Québec.

Telephone: 216 — 6 mai—E 1an

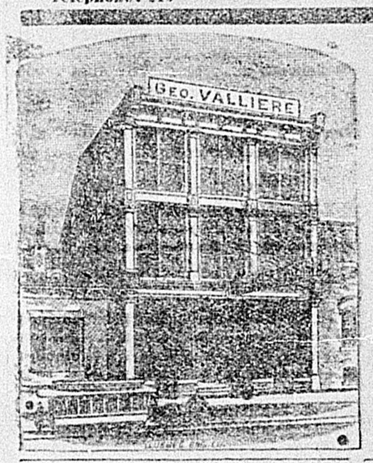

MEUBLES! MEUBLES!!

Grande Reduction

SETS DE SALON, PUPITRES DE DAMES, TABLES DE CENTRE, ETAGERES, Etc., Etc.

Chaises et Berceuses

UNE SPECIALITE AU

GRAND DEPOT

—316—

RUE ST.-JOSEPH

4 déc—e 1m

Engins Portatifs pour Moulins a Scies

De toute capacite.—3,000 pieds de bois et plus scies par jour

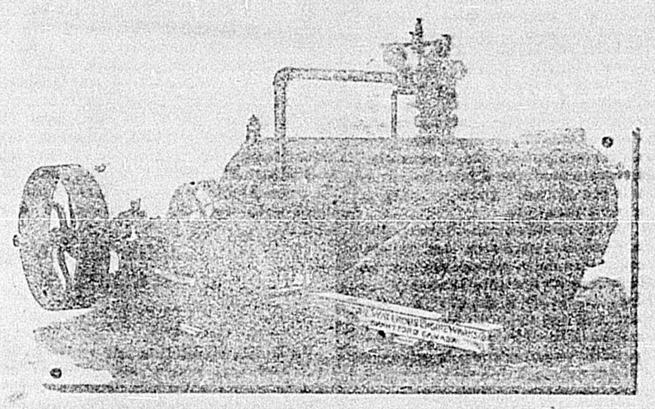

Waterous Engine Works Co. *Brantford, Canada. St.-Paul, Minn., U.S.A.*

Les engins "Champions" 6, 12, 16 et 25 H. P., raboteurs à double surface, égalisateurs et monteurs Planers égalisateurs (matchers) et moulurs "Champion," planers à *pouces*, machines à mouler, machines à mortiser, machines pour scies circulaires, moulins à scies circulaires, moulins à bardeau, à latte, bluteau à bardeau, empaqueteurs de bardeau, couteau ou scie à bardeau, chaînes circulaires, etc., etc. Aussi les célèbres coupeurs à silo et à fourrage, et autre assortiment habituel d'instruments agricole de première classe. Des échantillons des instruments, ci-dessus mentionnés

A l'entrepot, 30, rue St.-Paul, Quebec.

WM. ROSS.

N.B.—Catalogues descriptifs en français ou en anglais envoyés par la malle sur application.
22 déc—E 1an

Elixir Resineux Pectoral

MARQUE DE COMMERCE.

Voulez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'**Elixir Resineux Pectoral**, le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la Gorge et des Poumons.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communautés religieuses, de **medecins distingués** attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

A défaut d'espace nous ne donnons que le certificat suivant:

Montréal, 27 mars 1889.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'**Elixir Resineux Pectoral**, je crois de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des poumons en général.

N. FAFARD, M. D.
Professeur de chimie à l'Université Laval.

En vente partout — 25 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Proprietaire
Joliette, P. Q., Canada.

LE REMEDE DU

PERE MATHIEU!

L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVE!

ENCORE UNE DECOUVERTE!

LE REMEDE DU PERE MATHIEU

guérit radicalement et promptement l'intempérance et déracine tout désir des liqueurs alcooliques. Le lendemain d'une fête ou de tout abus des liqueurs enivrantes, une seule cuillerée à thé fera disparaître entièrement la dépression mentale et physique. C'est aussi un remède certain pour toute Fièvre, Dyspepsie, Torpeur du Foie, ayant une cause autre que l'intempérance.

Vendu par les Pharmaciens, $1.00 la bout.

S. LACHANCE, seul propriétaire,
1505 et 1507 rue Ste-Catherine, Montreal.

Banque de Montréal

Capital - - - - $12,000,000

Surplus - - - $ 6,000,000

Un département d'épargnes a été ouvert en rapport avec cette succursale.

INTERET ALLOUE AUX TAUX COURANTS

SUCCURSALE DE QUEBEC

COIN DES RUES

Saint-Pierre — Saint-Paul

AVIS

M. Jules d'Amour est dûment autorisé à solliciter des abonnements pour ce journal et à en percevoir le montant pour les Etats-Unis.

BELLEAU & CIE

La seule Loterie étant sous la Protection du

GOUVERNEMENT NATIONAL

—DU—

MEXIQUE

—LA—

LOTERIE

—DE LA—

Beneficencia Publica

(CHARITÉ PUBLIQUE)

FONDEE EN 1873

N'ayant rien de commun avec aucune autre institution se servant du même nom.

LE PROCHAIN TIRAGE MENSUEL

Aura lieu dans le pavillon mauresque, à Mexico

Jeudi, 8 Janvier 1891

Prix capital $60,000

Par les conditions du contrat, la compagnie doit déposer le plein montant de tous les prix compris dans le tirage, avant de pouvoir vendre un seul billet, et recevoir le permis officiel suivant:

CERTIFICAT: Je, par les présentes, certifie que la Banque de Londres et Mexico a en dépôt les fonds nécessaires pour garantir le paiement de tous les prix qui seront gagnés au tirage de la Loterie de Bienfaisance Publique.

APOLINAR CASTILLO, Intervenant.

De plus, la compagnie est requise de distribuer cinquante-six pour cent de la valeur de tous les billets en proportion plus élevée que celle de n'importe quelle autre loterie.

80,000 Billets à $1.00 - - - - - - - $320,000.00

Prix des billets en argent américain

Billet entier... $1 —— Demi billet.. $0
Quart de billet... $1

LISTE DES PRIX

1 Prix capital de $60,000	fait	$60,000
1 Prix capital de 20,000	fait	20,000
1 Prix capital de 10,000	fait	10,000
1 Grand prix de 2,000	fait	2,000
3 Prix de $1,000	font	3,000
6 Prix de 500	font	3,000
20 Prix de 200	font	4,000
100 Prix de 50	font	10,000
340 Prix de 50	font	17,000
554 Prix de 20	font	11,080
PRIX APPROXIMATIFS		
150 Prix de $60 approximatifs au prix de $60,000		9,000
150 Prix de $50 approximatifs au prix de $20,000		7,000
150 Prix de $40 approximatifs au prix de $10,000		6,000
700 Prix terminaux de $20, décidé par le prix de $90,000		15,980
2,276 Prix se montant à		$178,800

Tous les billets gagnant vendus aux Etats-Unis, sont payés en monnaie ayant cours aux Etats-Unis. Agents demandés partout.

Envoyez par lettres ordinaires l'argent, les mandats de poste ou traites qui sont émises par toutes les compagnies d'express.

Adresse,

U. BASSETTI,
MEXICO, MEXIQUE.

POUR

LIQUIDER

Nous vendrons pour un mois seulement, la musique en feuilles provenant de l'ancien stock de Bernard & Allaire, aux prix réduits suivants:

Romances Françaises	5 cts
Romances Anglaises	10 cts
Valse	10 cts
Fantaisie	10 cts
Marches	10 cts
Galops	10 cts
Lanciers	10 cts
Schottisches	10 cts
Mazurkas	10 cts

Venez faire votre choix et voir le grand assortiment

CHEZ

ALLAIRE

COIN DES RUES

St. Jean et St. Stanislas

(HAUTE-VILLE)

QUEBEC

PIANOS & ORGUES

Un nombre considérable de superbes **PIANOS** et **ORGUES** sont en ce moment en exhibition dans les salles spacieuses de l'éditeur de musique

ARTHUR LAVIGNE

55—Rue de la Fabrique—55

Ces instruments, choisis avec beaucoup de soin chez les meilleurs manufacturiers, tels que:

Mason & Hamlin, Krautch & Bach, Mason & Risch, Lansdowne, Burdett, etc et

sont offerts en vente à très-bas prix et à des termes de paiement extrêmement faciles, une garantie de satisfaction pleine et entière chez

A. LAVIGNE

55, rue de la Fabrique

17 mai—je

Rien de Mieux

Assortiment sans égal de nouveautés en parfumerie d'importation récente, très appropriés pour cadeaux

CHEZ

P. MATHIE,

PHARMACIEN,

Coin des rues St-Jean et du Palais

QUEBEC.

—E J 1t

Whitehead & Turner

OFFRENT EN VENTE

100 BARILS, 60 tiers de tonnes et 72 tannes de sirop des Barbades, et de mélasse de la Trinidad, de premier choix.

Venant d'être reçus directement de Chine:

Demi caisses de Caddies de premier choix, 1,000 demi caisses de thé vert et de Japan

AUSSI

Quarts de morue verts.
Quarts de saumon.
Tonnes d'huile de morue.
" " " loup marin.

Voisons et huiles venant des établissements Le Lamitallier, Freres & Cie., Pasphiac et Labrador

ET

1500 CAISSES DE FRUITS, végétaux et viande de la saison, en canistre.

A VENDRE CHEZ

Whitehead & Turner

RE-OUVERTURE

L'affaire F. M. DECHENE, marchand de nouveautés, rue Notre-Dame, Basse-Ville, avec ses créanciers, vient d'être réglée avec satisfaction de part et d'autre, vu un surplus considérable constaté après l'inventaire. Ce magasin est par conséquent ré-ouvert sous le nom social de

F. M. DECHENE & FILS

A cette occasion ils en profiteront pour vendre à très GRANDE REDUCTION tout le stock consistant en Meltons, Draps de Castor, Pilotes, Sedan, Venitien, Ratines, etc., etc., pour Capots, des mieux choisis.

Serges, Tweeds Anglais, Français, Ecossais et Canadiens, de tous prix.

Chemises de toutes sortes. Casques de toutes qualité, Cachemire, Etoffes à Robes, Coton, Gants, etc. Une foule d'autres articles trop longs à énumérer.

Aussi un assortiment considérable de CHAUSSURES.

Cette vente à grand sacrifice commencera le 2 JANVIER pour se continuer jusqu'au 1er FEVRIER. Au public de profiter de l'excellent aubaine qui lui est offerte.

F. M. DECHENE & FILS, 47-49, Notre-Dame et 104, Cote Lamontagne

Des Tailleurs expérimentés sont attachés à l'établissement et donneront aux commandes toute l'attention possible. 30 déc—e j 1m

GERVAIS & HUDON

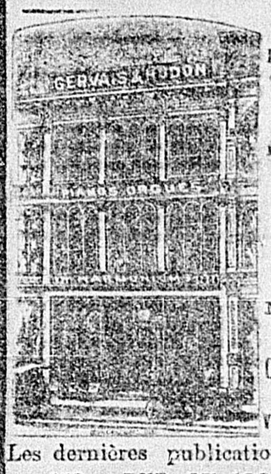

Importateurs d'Instruments de Musique DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, ETATS-UNIS ET FABRIQUE CANADIENNE

PIANOS:

Heintzman & Cie, Wm. Bell & Cie, Dominion & Cie, Decker Bro. N.-Y., Schiedmayer, etc.

HARMONIUMS:

Wm. Bell & Cie, Dominion & Cie, Thomas & Cie, Burdet & Cie, Schiedmayer, ect.

Machines à Coudre
New Williams
Le Davis
Coffres de Sureté
(SAFES)
Vitrines pour Comptoir

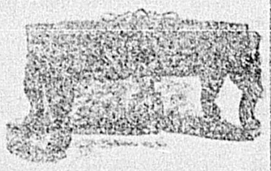

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine

219 — RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC — 219

Telephone 278—e 1 et heb

Balance du Stock de FORTIER & ROYER

Devant être vendu en entier sans réserve d'ici au 1ER Janvier 1891

Serge noire, à moitié prix, Meltons, noir et couleur. | **Drap Castor, (Beaver) Ratine noire.**

Chemises blanches, valant $1.50 pour 50 cts

CAMISOLES et CALEÇONS, CASQUES, MANCHONS, VALISES.

Aussi, la balance de nos HARDES FAITES, PARDESSUS POUR HOMMES et ENFANTS, HABILLEMENTS, Etc. Etc.

Aucun prix ne sera refusé pour les Marchandises ci-haut mentionnées

FORTIER & ROYER

50, Rue de la Couronne, St.-Roch

N. B.—Qu'on se donne le trouble de venir visiter nos marchandises et personne ne sortira sans en acheter.

11 déc—E J q et h 1m

ANTI-CORYSA

DU

DR ED. MORIN

Le seul remède qui guérisse le rhume de cerveau

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

T T T

Un pot à l'eau en verre, donné avec une livre de Thé de 40 cts.

POT valant.....25 cts. | THE valant.....40 cts.

Formant une valeur de 65c, que l'on vous donne pour 40c.

Une visite vous convaincra que ce qu'on vous offre en ce moment, est une valeur que vous ne trouverez nulle part ailleurs.

AU MAGASIN THÉ

J. B. ROUSSEAU,

240——Rue St.-Joseph, St.-Roch——240

Succursales: 706, rue St.-Jean. Rue des Marchands, Levis

15 déc—j 1m

Qui veut des Etrennes

RÉDUCTION SPECIALE

POUR LES FETES DE

NOEL ET DU JOUR DE L'AN

LE SOUSSIGNÉ croyant pouvoir ouvrir son nouvel établissement pour les Fêtes, avait commandé une quantité considérable de Montres en or, Bijoux d'une grande richesse et des plus nouveaux. Articles en argent solide, Bronzes de toutes sortes, et surtout le plus bel et le plus riche assortiment de

Bagues de Dames

En diamants, rubis Emeraudes, saphyrs, perles, opales, *moon stones* corail, turquoises, etc., a décidé de vendre à une TRES GRANDE REDUCTION, et sollicite une visite des amateurs du bon, du beau et du bon marché.

Que MM. les Députés étrangers veuillent en prendre note et vienne faire leur choix avant de quitter la ville.

CYR. DUQUET

16—RUE SAINT-JEAN—16

20 déc—e j *Vis-à-vis la Caisse d'Economie*

UN BIEN AISE SUR

Est trouvé dans une tasse d'extrait de BŒUF DE JOHNSTON

C'est agréable au goût — Fortifiant et Réparateur

A prendre quand on est FATIGUÉ et EPUISÉ

Feuilleton de L'ELECTEUR

17

LE MARIAGE DE GABRIELLE

— Eh bien, non! Mes parents en souffriront sans doute, ma marraine me maudira, ma vie, à moi, sera brisée, mais je ne l'épouserai pas!

Elle revint à la maison, et eut le courage de se montrer souriante et tranquille, comme d'habitude.

Dès le lendemain pourtant elle retomba dans ses perplexités. Elle était bien jeune pour prendre seule un si grave parti, il n'y avait personne au monde, à qui elle pût s'adresser pour avoir un conseil. S'avouait-elle que son cœur doutait encore?... Mais il ne pouvait plus douter puisqu'elle avait entendu ses parents convenir de l'horrible vérité, en parler comme d'une chose toute naturelle..... Il ne doutait peut être pas, mais il hésitait un peu, ce pauvre cœur de dix-huit ans.

Gabrielle fut plusieurs jours sans voir René.

Sur ces entrefaites, madame Duriez eut affaire à Paris, et ne jugea pas à propos d'emmener sa fille. Celle-ci, qui attrait voulu pouvoir, en quelque mesure, oublier l'aspect des boulevards et de la place de la Concorde, employa ses heures d'indépendance à faire dans le pays quelques visites de charité. Elle remontait doucement la côte de Saint-Cloud, vers la fin de l'après-midi. Le temps était beau et très chaud; les routes blanches étaient désertes. Il y a une mélancolie profonde dans la splendeur des jours d'été: Gabrielle sentait sa tristesse grandir au milieu de ce paysage plein de silence et de lumière.

Elle n'était plus bien loin de leur avenue, lorsqu'elle entendit venir un cavalier derrière elle; le pas relevé du cheval indiquait une bête de prix. Une faible exclamation se fit entendre, puis le pas devint plus rapide..... Elle éprouva aussitôt la certitude qu'elle allait voir M. de Laverdie.

C'était bien lui, en effet; il mit pied à terre au moment de la rejoindre et commença de marcher auprès d'elle. Il tenait son cheval à la main; la jolie bête, qu'une minute de trot avait excitée, coutait excessivement la tête, rongeait son mors et posait les pieds sur le sol avec une lenteur forcée et une grâce impatiente.

C'était la première fois que Gabrielle et René se trouvaient ensemble. La femme de chambre qui accompagnait mademoiselle Duriez les suivit à quinze ou vingt pas en arrière moins par respect que par la peur affreuse qui lui causaient les mouvements du cheval.

— Je pensais trouver ma tante ici, dit René. Je serais vraiment surpris si elle ne venait pas nous rejoindre dans la soirée.

Gabrielle remarqua que le comte, après l'avoir saluée d'un air joyeux, prenait en parlant une expression grave et presque triste.

— Madame de Saint-Villiers n'est pas malade, j'espère? demanda-t-elle vivement.

— Non, mademoiselle..... Il hésita; la jeune fille leva les yeux avec surprise.

— Ma visite est peut-être inopportune, poursuivit René; je n'apporterai pas beaucoup d'animation à la table de vos parents, car ce jour n'est pas gai pour moi. Mademoiselle, laissez-moi vous dire ce qu'il me rappelle: cela me fera du bien, et vous comprendrez pourquoi je suis venu ici..... pourquoi il m'était impossible de ne pas y venir.

Il s'exprimait avec une émotion qui paraissait sincère: à son tour il leva les yeux; le regard doux et troublé qu'il rencontra l'encourageant, il ajouta d'une voix plus basse:

— C'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort de ma mère.

Des larmes montèrent, lentes, bienfaisantes, ineffables, sous les paupières de Gabrielle.

Eh quoi, c'était là le libertin, l'homme intéressé, fourbe et sans cœur? C'était lui qui était capable de faire cette déclaration d'amour vraiment sublime! Ah! comment ne pas croire en lui?

— Merci, dit-elle avec force. Oh! oui, vous avez bien fait de venir.

Ils firent quelques pas en silence.

Tout à coup, le son d'une voix se lamentant d'une façon désespérée vint faire brusquement diversion aux pensées qui les agitaient. Au devant d'eux accourait un enfant d'une dizaine d'années, pauvrement, mais proprement vêtu, et qui semblait en proie au plus violent chagrin; il ne pleurait pas, il poussait des cris, de véritables appels au secours.

— Mon Dieu, mais c'est le petit Victor, l'enfant de braves gens que nous connaissons, dit Gabrielle en regardant M. de Laverdie. Que lui est-il donc arrivé?

Elle alla presque en courant à sa rencontre.

Quand le petit l'aperçut, il cessa brusquement ses cris: son regard n'aurait pas pris une autre expression si un ange du ciel se fût trouvé sur son chemin; mais lorsque la jeune fille l'interrogea, il recommença à se désespérer, sanglotant cette fois à fendre le cœur:

—C'est mon petit frère, mademoiselle. Ah! mademoiselle, s'il était mort!.....

—Mort, mon beau petit Charlot? Explique-toi donc, au nom du ciel!

— C'est dans le peti bois, là, dit l'enfant tout en pleurant... Nous jouions, il est tombé. Ce n'était pas ma faute..... Oh! mon Dieu, oh! mon Dieu, que vais-je dire à ma mère?

Gabrielle était devenue toute pâle.

— Mais enfin, qu'a-t-il, ton petit frère? Est-il toujours dans ce bois? demanda M. de Laverdie qui s'était approché.

— Oui ..... Il a beaucoup saigné et maintenant il ne bouge plus...Nos camarades se sont sauvés.

Gabrielle s'élança en avant.

—Viens, conduis-moi, dit-elle à l'enfant.

— Mademoiselle, s'écria René, je ne souffrirai pas!..... Laissez-moi, j'ai été soldat, je sais voir et panser une blessure, tandis que vous.....

Il n'eût pas de peine à l'arrêter; la jeune fille tremblait nerveusement.

Que votre femme de chambre coure à la maison, ajouta le comte, qu'elle m'apporte vivement des linges, du vinaigre ce qu'il faut.....

Il s'interrompit avec une exclamation d'ennui en se rappelant tout à coup son cheval.

— Et l'hémorrhagie qui dure peut-être, murmura-t-il avec angoisse.

—Je tiendrai votre cheval, monsieur, s'écria Gabrielle; je le ramènerai.....

Il ne répondit pas et paraissait dans un embarras cruel.

—Allez, je vous en supplie, monsieur. Il y va de la vie de cet enfant!

Il lui abandonna les guides: le cheval n'était pas dangereux, mais le comte de Laverdie était avant tout homme du monde. Gabrielle ne songeait guère aux convenances dans ce moment-là. Elle obligea la femme de chambre à se hâter, et elle entra seule dans l'avenue, tenant la double rêne fermement serrée dans sa petite main auprès du mors fumant et tout couvert d'écume.

Soit du reste qu'il se fût un peu calmé, ou que son clairvoyant instinct lui eût, pour ainsi dire, donné quelque intuition de ce qui se passait, l'intelligent animal se laissait conduire par la jeune fille plus docilement encore que par son propre maître; parfois il avançait sa tête fine comme pour demander une caresse; Gabrielle le flattait alors d'un air distrait. Elle était toute éperdue de bonheur et d'inquiétude.

Un homme et un enfant qui la rencontrèrent la suivirent des yeux avec stupéfaction. Heureusement que madame Duriez n'était pas encore rentrée! Un pareil spectacle eût été trop pour elle. Enfin, Gabrielle atteignit la grille et un domestique lui prit le cheval des mains.

Elle fit alors quelques pas au devant de René. Elle s'adossa contre un arbre pour l'attendre; mais un quart d'heure au moins s'écoula avant son retour. N'y tenant plus, elle allait se mettre en marche dans la direction du bois ou plutôt du taillis, théâtre de l'accident, quand tout à coup M. de Laverdie parut à l'extrémité de l'avenue. Il portait le petit blessé entre ses bras; la femme de chambre suivait avec l'aîné des deux enfants.

(A suivre)

AVIS

Est par le présent donné que LUNDI le DOUZE janvier prochain, (1891), à 2 heures de l'après-midi, au numéro (33) trente-trois de la rue d'Artigny, du quartier Montcalm, de la cité de Québec, ci-devant demeure de feu William Cairns, en son vivant messager de Québec, il va être procédé à la vente par encan de tous les biens meubles et effets mobiliers appartenant à la succession ci-devant du dit feu William Cairns.

Donné à Québec, ce quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

Par ordre,

VICTOR MARIER,
Curateur.

Québec, 20 déc. 1890 — e.

l'annonce que les billets étaient en vente, il y en avait pour plus de $500 de vendus.

Des billets ont été vendus en grand nombre dans différentes places de la province. Des arrangements ont été pris avec le Grand-Tronc, pour avoir des billets à prix réduits, aller et retour à cette occasion.

—Un journalier nommé Louis Talbot, âgé de 35 ans, demeurant rue Frontenac est mort vendredi soir pendant qu'il soupait. Il voulut avaler une énorme bouchée de viande qui resta dans l'œsophage et l'étouffa.

Une enquête aura lieu aujourd'hui.

—M. l'abbé Décary, curé de Saint-Henri, me communique une statistique très intéressante. Il y a eu ce moment, à Saint-Henri, 8,102 communiants et 3,715 enfants.

L'année dernière à la même date, il y avait dans la paroisse 7,422 communiants et 3,400 enfants.

Cette statistique indique le progrès rapide que fait la ville de Saint-Henri quant à la population. Cette augmentation de population s'explique mieux si on jette un coup d'œil sur le registre des baptêmes. En effet, il y a eu, en 1890, dans Saint-Henri, 619 baptêmes et 375 sépultures. Sur ces 375 sépultures, il n'y a que 74 adultes.

Cette statistique s'applique aux Canadiens-français et aux Irlandais catholiques seulement.

—M. William Wainwright vient d'être nommé assistant gérant général du Grand-Tronc.

C'est une promotion, mais encore assez élevée.

M. Wainwright a toutes les qualités pour être le principal administrateur de cette grande compagnie au Canada.

—Le terme des Assises criminelles du district de Terrebonne, s'ouvre à Ste-Scholastique, le 7 courant. La cour sera présidée par le juge Taschereau, M. Mathieu agissant comme substisut du procureur général.

Les accusations sont les suivantes : Narcisse Trudel, recel ; Philomène Décarie, larcin ; Vildare Rochon et Félix Bélanger, destruction d'arbres ; James McDonald, Daniel Binette, Médéric Harper et Georges McAllister, vol avec effraction ; Jacques Barras, larcin ; John Daly et Joseph Dumas, larcin ; J. B. Forget, obtention d'argent sous de faux prétextes ; Albert Golding et William Donaldson, larcin ; Jos. Labelle, assaut grave ; Cle. St-Denis, vol avec effraction, Nap. Beauchamp, assaut grave ; Mathilde Ouellet, vol ; Betsy Ignace, vol ; Eugénie Chartrand, vol ; Annie Healey, vol et Adolphe Mathieu, faux prétexte.

—Nous lisons dans la *Patrie* :

"Un de ces Anglais dont la manie est de trouver mauvais tout ce qui se fait à l'étranger, a traité de *malsain* l'empressement des dames parisiennes à assister au procès d'Eyrand. Or, parmi ces dames, se trouvaient lady Lytton, femme de l'ambassadeur d'Angleterre, et lady Balfour, femme du secrétaire-général d'Irlande."

Plus de six cents visiteurs ont défilé chez l'honorable M. Mercier au jour de l'an.

Et le premier ministre a trouvé moyen de faire au delà de cent visites ce jour-là.

Echos de la Capitale

LA LEPRE AU CAP BRETON

LES INTRIGUES DE M. CHAPLEAU CONTRE SIR HECTOR

LA QUESTION DE LA MER DE BEHRING

Les déclarations de M. Foster aux Indes Occidentales—Convocation du Parlement—Emprunt de $2,000,000—Projet d'un nouveau cable sous-marin—Le nouveau sheriff de Renfrew.

(De notre correspondant régulier)

(Par le télégraphe C. P. R.)

Ottawa, 3 janvier.—Le conseil des ministres provinciaux a siégé aujourd'hui tout l'après-midi, et il est rumeur qu'on y a considéré la question de la mer de Behring et les récentes dépêches de Londres au sujet des menaces de guerre de la part du gouvernement américain.

Des dépêches reçues ici de Washington disent que sir Julian Pauncefote, ambassadeur anglais, a fait signifier au secrétaire d'état Blaine un *ultimatum* déclarant que le pavillon britannique protégera les navires canadiens faisant la pêche de la loutre dans la mer de Behring, sans égard aux conséquences qui pourront en résulter.

Sir John Thompson nie que le voyage de l'honorable M. Tupper à New-York ait eu aucun rapport avec les négociations au sujet de la mer de Behring.

—Dalton McCarthy doit adresser la parole à une grande assemblée des conservateurs du comté de Simcœ, la semaine prochaine. On considère cela comme une preuve certaine que le grand avocat des *equal-rights* s'est remis à la remorque de ses anciens chefs.

—Thomas Murray, ex-M. P. P., a été nommé sherif du comté de Renfrew.

—Le colonel Ashford, commandant des forces militaires de Hawaii est arrivé ici pour discuter avec le gouvernement le projet d'établir un câble entre la Colombie Anglaise et l'Australie, en touchant à Honolulu.

Ottawa, 5 janvier.—Il est maintenant connu que depuis la clôture de la dernière session, le gouvernement de la Puissance a emprunté deux millions de piastres à Londres sous forme d'emprunt temporaire pour remplacer les sommes retirées des banques d'épargne. Un million a été obtenu de Baring et frères, et l'autre million de Glyn, Mills et Currie. La condition délabrée des finances fédérales est une des raisons qui ont fait remettre l'ouverture du parlement.

—Les journaux des Indes Occidentales reçus ici contiennent des rapports des discours faits par l'honorable M. Foster pendant son récent voyage en ces pays. Parlant devant une réunion de marchands de Trinidad à Port d'Espagne, le ministre des Finances aurait dit que les planteurs de canne à sucre devraient faire le commerce avec le Canada plutôt qu'avec les Etats-Unis, parce que en envoyant leur sucre sur le marché américain ils avaient à faire compétition au sucre de betterave protégé par l'état, attendu que le projet d'élever le prix du sucre de betterave au Canada avait échoué, et que les Indes Occidentales n'avaient pas à redouter de compétition à cet égard au Canada.

Une pareille déclaration paraît tout-à-fait extraordinaire en présence du fait que les gouvernements provinciaux font tous leurs efforts pour encourager l'industrie betteravière. Des rapports du Collège d'Agriculture d'Ontario démontrent que le sucre de betterave est cultivé avec succès à Ontario, et que le climat de Québec est aussi bien propice à cette culture. On dirait que le grand financier de sir John a entrepris de déprécier le Canada et de priver une industrie nationale du tarif protecteur, s'il peut par la assurer du fret à ses steamers subventionnés par l'état. Selon que cela sert ses intérêts personnels, il est opposé aux industries canadiennes.

—Les amis de M. Chapleau ici rient de la déclaration de sir Hector Langevin disant qu'il n'est pas sur le point de se retirer de la vie publique. Ils disent qu'ils vont le poursuivre comme ils ont poursuivi sir David McPherson sur le dos duquel les tories ont rejeté toute la responsabilité de la rébellion du Nord-Ouest il y a six ans, et que sir Hector prendra un congé préparatoire à sa retraite prochaine.

—On affirme de source certaine que le parlement sera convoqué pour le mois de mars, pour la dépêche des affaires.

—Le département de l'Agriculture a été averti que plusieurs cas de lèpre existe encore à Englishtown, Cap-Breton, et les correspondants des journaux locaux disent qu'on permet aux lépreux de se mêler aux autres habitants de l'endroit et même de vendre des articles aux marchands, propageant ainsi la maladie.

LES MINES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

DISCOURS DE L'HONORABLE M. DUHAMEL A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

(*Prononcé à la séance du 29 dec. dernier*)

L'honorable M. Duhamel, le 29 décembre dernier, en proposant la seconde lecture du bill sur les mines, a prononcé un remarquable discours que nous publions *in extenso* :

Monsieur l'Orateur,

La position prise aujourd'hui par l'honorable député de Pontiac est absolument, en substance, celle prise par lui l'autre jour lorsque nous avons discuté certaines résolutions soumises à cette chambre concernant cette même loi ou cette question des mines. Il n'y a rien de changé ; il y a, comme je le disais alors, deux systèmes en présence. C'est là le premier point que j'ai développé l'autre jour devant cette Chambre, et il me suffira d'un exemple ou deux pour bien établir ma position à ce sujet, ainsi que la position du gouvernement. Voici quels sont les deux systèmes en présence desquels nous nous trouvons:

Les mines doivent-elles rester la propriété des particuliers, ou devons-nous les considérer comme des propriétés nationales ? Si nous ne les considérons pas comme des propriétés nationales, nous les vendons, comme nous vendons les autres biens, comme une marchandise ordinaire dont le gouvernement se trouve être propriétaire, et une fois vendue, le gouvernement n'a plus rien à y voir.

Si vous adoptez le second système, vous les considérez comme des propriétés nationales qui doivent contribuer à la prospérité du pays, et au moyen d'une royauté, vous créez un revenu qui ajoute à la richesse nationale, tandis qu'aujourd'hui, ce même revenu existe seulement en faveur des propriétaires et des grands spéculateurs des fonds publics.

Voici comment le système fonctionne en Angleterre où les landlords sont propriétaires des mines, et où les mines sont considérées comme propriétés privées:

On a parlé de mines de charbon. Les mines de charbon du pays de Galles sud, sont la propriété de trois landlords. Ces mines produisent 8,000 tonnes de charbon par jour, sur lesquelles les landlords perçoivent en royauté de 2 à 6 chelins par tonne. 8,000 tonnes par jour représentent donc un revenu de £300 par jour, que ces trois messieurs se partagent entre eux : £1,800 par semaine ; ou encore £7,200 par mois, ou encore £90,000 par année. En 10 ans ces trois landlords auront reçu £300,000 ch cun en royautés.

Les mines de charbon du pays de Galles-Sud ont produit pendant les 5 dernières années 16,000,000 de tonnes par année. C'est donc £600,000 par année que les propriétaires des mines du pays de Galles ont perçus en royautés.

Le point que je veux établir ici, c'est qu'en Angleterre, et dans tous les autres pays, où l'on ne considère pas les mines comme propriété nationale, inaliénable, indépendante du sol, de façon à pouvoir en retirer un revenu sous forme de royauté, ce sont des pertes que font ces pays-là, et que ces pertes sont faites au profit des individus et au détriment de la richesse nationale.

C'est là le seul point que je veux établir pour le moment.

L'honorable député de Pontiac a attaché une importance très considérable à la question des permis d'explorations.

D'abord, il ne s'explique pas la différence existant entre le permis accordé sur la propriété privée pour lequel on charge $5 et ce que l'on doit charger pour ce même permis accordé sur les terres publiques. ($10.00). Le point est bien simple.

En vertu de la loi actuelle, telle qu'elle est aujourd'hui dans nos statuts, le permis accordé à un particulier ne lui apporte aucun titre, et, de droit strict, pour une raison ou pour une autre, il peut être privé de la mine qu'il a découverte. Un autre peut l'obtenir après que le porteur du permis aura fait toutes les dépenses, souvent considérables. Mais, en vertu de la nouvelle loi, le permis de recherches constitue un véritable titre, de sorte que celui qui aura payé au département $10 pour faire des recherches, s'il trouve une mine, a un titre, un droit absolu à cette mine, en payant le montant exigé par la loi ; et personne ne pourra lui faire d'obstacle et lui enlever son droit. Jusqu'aujourd'hui c'est le contraire qui a prévalu ; en ce sens que le permissionnaire n'a pas un droit absolu à la mine découverte. Il n'y a rien qui lui garantisse ses droits. Mais en vertu de la nouvelle loi, il va payer plus cher, il est vrai, pour son permis ; mais une fois qu'il aura découvert une mine, il n'y a pas une puissance sur la terre pour la lui enlever.

Venons au second point. On dit : Pourquoi ne chargez vous que $5 quand il s'agit d'accorder des permis sur les terres des particuliers ? Non-seulement l'honorable député dit que c'est trop cher, mais il dit qu'il ne s'explique pas la différence du montant que l'on exige pour accorder un permis sur une terre privée et un permis sur une terre publique.

La différence est bien simple : c'est que pour les terres publiques, c'est un titre parfait. Un homme qui veut découvrir une mine, peut bien payer $10 pour s'assurer un titre ; mais s'il va sur la terre d'un particulier, ce n'est plus la même chose. La loi en vigueur jusqu'aujourd'hui donne la préférence au propriétaire du sol. Elle donne au propriétaire le droit préférentiel à l'acquisition des mines qui se trouvent sur sa propriété. Alors, il y a beaucoup plus de risque de la part de celui qui fait des recherches sur des terres privées. Il faut qu'il aille trouver le propriétaire ; il faut qu'il soit bien prudent pour l'approcher, de manière à pouvoir s'arranger avec lui, et ne pas tout perdre, ou du moins perdre le moins possible. C'est là l'explication de la différence de prix entre les deux permis.

Si je vais faire des recherches sur une propriété privée où je crois qu'il y a une mine, je donne $5 pour ce permis, et une fois que j'ai découvert la mine le propriétaire me dit : "Je paie au département le montant exigé par la loi," Et moi je perds mes $4. Mais celui qui donne $10 pour un permis de recherche sur les terres de la couronne, s'il découvre une mine, c'est son titre, et personne ne peut le lui enlever.

L'honorable député a donné certains chiffres pour essayer de démontrer que les revenus que nous retirerions des mines seraient presque insignifiants. Il a mis entre 30 à $35,000 par an, et il a dit : "Je défie le commissaire des terres de la Couronne de prouver le contraire." L'honorable député a parfaitement raison quand il dit que je suis dans la complète impossibilité de dire avec certitude quel sera le revenu. Je ne puis même pas le dire d'une manière approximative. Pourquoi ? parceque la loi actuelle est vicieuse. Par la loi actuelle, il n'y a pas de statistiques dans le département des terres de la couronne Les compagnies qui exploitent les mines ne sont pas obligées de faire de rapport et de donner la quantité de minerai extrait des mines. Nous voulons aujourd'hui assimiler sur ce point la loi des mines à la loi des bois et forêts. Les marchands de bois sont obligés de nous faire des rapports assermentés, et grâce à ces rapports assermentés, nous pouvons comparer leurs opérations et d'avance supputer ce que va rapporter la coupe du bois. Aujourd'hui, je ne puis dire la même chose pour les mines parce que je n'ai pas de tels rapports, car les compagnies ne veulent pas nous en donner. Je me permettrai de dire un mot ici, au sujet de l'inspecteur des mines actuel, un brave homme qui est tout dévoué et qui travaille consciencieusement dans l'intérêt du pays. Cet homme se voit attaqué presque tous les ans, et attaqué avec beaucoup de vigueur par les divers journaux miniers du pays et des Etats-Unis, parce que ses rapports sont loin d'être exacts, parce qu'ils sont en dessous de la production réelle. Mais cet homme ne peut faire mieux. Il ne donne que les rapports qu'on lui fait volontairement. Il ne peut rien donner d'exact. A l'avenir ses rapports seront meilleurs. Ils inspireront plus de confiance aux capitalistes et ils seront plus en état de fournir tous les renseignements nécessaires aux capitalistes qui veulent placer leurs capitaux dans l'exploitation de nos mines.

Il est un autre point, sur lequel j'attire l'attention de la chambre. Tout le monde sait qu'à l'heure qu'il est, il y a sans doute certaines compagnies qui exploitent de bonne foi nos mines. Il y a certains particuliers aussi qui les exploitent de bonne foi; mais tout le monde sait aussi qu'il y a encore plus de spéculateurs qui cherchent à accaparer nos mines. Parce que le marché monétaire est mauvais, ils ont là un moyen, étant riches en capitaux, de faire de grandes spéculations. Ils fondent des syndicats, qui achètent d'immenses étendues de terre au prix de $5 l'acre, du département des Terres de la Couronne, et ce lot qu'ils auront payé $500—c'est ce qu'on paye aujourd'hui pour 100 acres de terre au département,—ce lot, on le revendra le lendemain pour $100,000 à une compagnie ou à des particuliers ou exploitants de bonne foi. A l'heure qu'il est, c'est ce qui se pratique. Combien y a-t-il, à l'heure actuelle, de compagnies exploitant de bonne foi les immenses dépôts de phosphates de l'Ottawa. Presque tous les terrains sont entre les mains de pareils hommes ; les trois quarts au moins de cette région sont entre les mains de ces spéculateurs qui, ayant acheté les terrains, ne les exploitent pas, mais qui attendent pour faire une spéculation.

Eh bien, en vertu de la loi que nous proposons, vu que nous posons le principe que les mines comme les bois et forêts sont en quelque sorte le domaine royal, le domaine de la couronne, nous disons que personne n'aura le droit de s'en emparer pour des fins de spéculation personnelle, et que personne n'aura le droit de mettre la main dessus, de les sortir du commerce et de l'exploitation.

Cette loi a pour objet l'exploitation régulière des mines. Si, dans les deux ans de la date de sa concession, le propriétaire d'une mine ne l'exploite pas, sa concession sera cancellée, à moins qu'il ne donne des raisons plausibles, démontrant qu'il a fait tous les efforts possibles pour arriver à une exploitation sérieuse, et qu'aucun autre que lui n'aurait pu réussir dans l'exploitation du terrain à lui accordé.

Le principe étant ainsi posé, le cas que je viens de citer, de celui qui demanderait $100,000 pour un terrain qu'il aurait acheté $500 quelques jours auparavant du département des terres de la couronne, ne peut plus se présenter. Les capitalistes lui diront : Nous allons commencer à travailler à côté de vous et si, dans deux ans, vous n'avez pas commencé votre exploitation, nous n'aurons que $500 à payer au département des terres. Par conséquent, l'exploitation minière de la province ne sera plus arrêtée dès le début par ces hommes qui veulent accaparer au moyen de ce système vicieux les richesses minérales du pays, sans aucune intention de les exploiter, mais dans le seul but de les acheter à vil prix du gouvernement et de les revendre des sommes énormes à ceux qui voudront les exploiter. Nous rendrons par là service à ces compagnies de bonne foi qui payent des prix énormes et sont exposées à faire faillite avant d'avoir pu faire une exploitation lucrative de ces mines.

Quelle est en effet la conséquence du système actuel ?

Voici, par exemple, une compagnie qui se forme avec un capital de $150,000. On lui enlève, dès le début, $100,000 en pure spéculation, pour achat de terrains miniers. Elle se trouve donc forcée d'entreprendre son exploitation avec un capital trop restreint, et pour peu que les travaux préliminaires offrent de difficultés, elle fait faillite ; la conséquence étant, que les autres capitalistes sont découragés et le développement de notre industrie minière considérablement retardé.

Mais on dit : "Vous allez ruiner l'industrie minière. Elle est dans l'enfance, et vous allez la paralyser !" On a cité un cas en particulier. Je vais y répondre tout à l'heure. Mais avant d'aller plus loin, permettez-moi de faire une observation.

Quand nous avons mis au lien de $2 le mille, $5 d'abord et $3 ensuite, par arrangement, comme rente foncière sur les limites à bois, et quand nous avons augmenté les taux des droits sur les bois, on a dit partout devant cette Chambre et devant le pays : "Mais vous allez ruiner le commerce de bois et vous allez chasser les commerçants de bois dans Ontario, dans le Michigan ; vous aller les chasser aux Etats-Unis. Vous allez chasser ces hommes qui mettent leurs capitaux dans l'exploitation des forêts ;"

Non seulement nous n'avons pas ruiné le commerce de bois, mais après que cette loi eût été passée, ce commerce qui subit une dépression dans le moment, ce commerce, loin d'être ruiné, a doublé et triplé les revenus de la province. Ce commerce s'est développé d'une manière satisfaisante et nous donne aujourd'hui les plus beaux revenus.

M. POUPORE.—Je n'ai jamais dit que cette loi allait ruiner le commerce de bois.

L'honorable M. MERCIER.—L'honorable député a affirmé alors que nous allions ruiner le commerce de bois et chasser les marchands de bois de cette province. C'est en toutes lettres dans les discours qui ont été prononcés. Or, quel a été le résultat ? Les revenus des terres de la couronne ont non seulement augmenté de plus d'1/4 de million de piastres, mais le commerce de bois en général dans la province a augmenté de plus de moitié. Or, l'honorable commissaire de la Couronne, fait cet argument-ci : Vos prédictions d'aujourd'hui à propos de l'augmentation des taxes sur les mines ne valent pas mieux que vos prédictions à propos du commerce de bois. Voilà l'argument.

L'honorable M. DUHAMEL. — Voilà exactement le point.

M. POUPORE. — La conséquence de votre loi a été que les compagnies ont fait beaucoup de bois et n'ayant pu le vendre à profit, elles sont presque toutes insolvables.

L'honorable M. MERCIER.—Je vous défie de me nommer une seule compagnie qui soit devenue insolvable à cause de cette loi.

L'honorable M. DUHAMEL.—L'honorable député a parlé de certaines mines en particulier. Il nous a surtout parlé d'une compagnie de Sherbrooke qui exploite des pyrites de fer. Il nous a dit que la dernière vente faite par cette compagnie sur le marché américain avait été désastreuse, que l'extraction et l'exportation aux Etats-Unis d'une tonne de ces pyrites avaient coûté $5.50 et qu'ils avaient été obligés de vendre $5.40, perdant 10 cents sur chaque tonne. Mais il y a une chose. C'est qu'on a oublié de nous dire à quel endroit cette extraction avait été faite, si c'était dans l'endroit le plus facile ou le plus difficile, si c'était dans l'endroit le plus riche ou le moins riche de la mine. Si c'était dans la partie la plus difficile et dans la partie moins riche, la conséquence a été que le rendement a été moindre, tandis que le coût de l'exploitation était plus élevé ; mais alors la perte subie sur une expédition de minerai se trouve compensée par les profits réalisés sur l'expédition générale. Aucun représentant ni aucun membre de cette compagnie n'est venu me trouver pour me donner un état du rendement et du coût de l'exploitation. Mais il me paraît un peu extraordinaire qu'une compagnie qui exploite une mine, consente à perdre 10 cents par tonne de minerai et que, cependant, elle continue cette exploitation sans se plaindre. Je crois que ces messieurs ont pris un seul cas en particulier pour prouver qu'ils ont perdu, mais ils ne viennent pas nous donner le résultat de leur exploitation en général.

Il me paraît un peu curieux que ces pyrites de fer ne puissent payer la taxe de 3 p. c., sur $5.40 la tonne, tandis qu'aux Etats-Unis ces mêmes mines de fer paient, soit à l'Etat, soit aux municipalités ou aux particuliers, un droit de 50 à 75 cents par tonne. C'est ce qui arrive dans le Michigan. Les exploiteurs de ces mines payent dans certaines parties du Michigan, aux propriétaires de mines, 30 à 50 cents par tonne. Comment se fait-il qu'aux Etats-Unis on puisse payer 75 cents la tonne sur ces pyrites et qu'au Canada on ne puisse payer la modique somme de 3 p. c.?

Mais il y a plus que cela. On a dit que dans la Caroline du Sud, on ne paye pas de droit sur les phosphates et sur les mines. Eh ! bien, je vais prouver le contraire. J'ai le rapport des consuls anglais pour l'année 1887. Voici ce que j'y trouve :

"Acte des phosphates. Le paragraphe 4." Rien dans le présent acte ne sera censé empêcher l'Etat de règlementer le taux de la royauté à être payée par la dite compagnie aux conditions qui pourront être établies de temps à autre par acte de l'Assemblée générale, pourvu qu'il ne soit pas exigé une royauté moindre de $1 par tonne sur le phosphate brut, ni plus de 25 p. c. de la valeur marchande du phosphate brut."

Ainsi, dans la Caroline du Sud, on paie 25 p. c. sur la valeur du phosphate brut, tandis qu'ici on ne met que 3 p. c. Le point est facile à décider.

La législation minière diffère dans tous les pays et dans tous les Etats de l'Union. Mais en principe la taxe sur les mines existe partout. Si ce n'est pas l'Etat, c'est le particulier qui retire la royauté. Dans d'autres endroits, ce sont les municipalités qui imposent des taxes sur les mines.

On dit que l'Angleterre est le pays des grandes libertés pour les mines. Il est vrai qu'en Angleterre, l'Etat n'est pas propriétaire. Mais il y a en Angleterre l'*Income tax*. Ici il n'existe pas de tel impôt ; personne n'est obligé de payer tant par cent, sur le montant de la valeur qu'il possède.

M. NANTEL. — Vous avez les taxes commerciales.

L'hon. M. DUHAMEL.—Nous avons les taxes commerciales, mais elles ne s'élèvent pas à 20 p. c. En Angleterre, on retire de cet *income tax* plus de £3,000,000.

Cette loi-ci est basée sur la loi de la Nouvelle-Ecosse.

Je crois que s'il y a une province dans le Dominion où les mines sont prospères c'est bien la Nouvelle-Ecosse. Eh bien, il ne faut pas oublier que le charbon, à la Nouvelle-Ecosse, est taxé de sept cents et demi sur chaque tonne. Le fer est taxé de 5 cents par tonne. Eh ! bien, nous avons des mines d'or ici, des mines très riches. Est-ce que ces mines ont été exploitées ? Non, elles sont entre les mains des spéculateurs, qui attendent un moment propice pour vendre leurs mines.

Quelle est la loi dans la Nouvelle-Ecosse ? C'est là que j'ai trouvé établi le principe que je mets dans cette loi-ci. Dans la Nouvelle-Ecosse, si le propriétaire n'exploite pas dans l'espace de 12 mois à partir de la date de la concession son droit de mine lui est enlevé.

M. POUPORE.—L'honorable Commissaire peut-il nous citer un seul spéculateur qui se soit enrichi avec les mines en ce pays ?

Hon. M. DUHAMEL.—Je ne crois ni nécessaire ni opportun de citer le nom d'un seul particulier. Mais si l'honorable député le désire, je puis lui passer des journaux de l'opposition qui donnent certains noms. Le *Montreal Gazette* s'est plains précisément de ce dont je me plaint maintenant. Voici ce que disait ce journal, le 2 décembre dernier :

Je prends la citation du *Sherbrooke Examiner* du 5 décembre :

"La *Montreal Gazette* admet que les objections soulevées contre la taxe minière projetée n'étaient pas sérieuses. Elle dit : "Il n'est pas permis de supposer un instant que la richesse minérale de cette province puisse se développer sans payer sa quote part au revenu de l'Etat." Elle ajoute :

"Nous regretterions beaucoup que l'allusion faite dans le discours du Trône à la taxe des propriétés minières pût être interprétée comme une menace à l'existence de nos industries minières. Nous connaissons trop bien l'habileté de M. Mercier pour le supposer un seul instant capable de compromettre l'avenir des millions de capitaux placés dans les industries et de créer le moindre obstacle à l'affluence de nouveaux capitaux dans cette province."

"La *Gazette* qui n'est pas infaillible confesse son erreur et rectifie ses premières impressions,—nous l'en félicitons. La taxe sur les profits réalisés par les compagnies minières serait, suivant nous, très juste et ne soulèverait point d'objections sérieuses. On sait que dans l'exploitation de l'amiante surtout, les compagnies minières réalisent d'énormes profits ; la plupart de ces compagnies n'ont point à payer la taxe dite des corporations commerciales. De quel droit les exempterait-on de payer leur quote part au revenu provincial, et pourquoi créer une exception en faveur des capitalistes, au détriment des cultivateurs et des autres contribuables ?

"La *Gazette* admet donc en principe la justice et l'opportunité de cette taxe, à certaines conditions : d'abord, le gouvernement devra accorder tout l'encouragement possible à l'exploration et à la découverte de nos richesses minérales et employer à cette fin des officiers compétents ; 2o le gouvernement devra donner toute la publicité possible aux résultats de ces découvertes afin d'attirer les capitaux dans la province ; 3o il devra adopter le mode de concession ou de vente le plus avantageux à la province. Par-là, le gouvernement rendra un service incalculable à la nation et se créera une source de revenus très importants pour l'avenir dans l'intérêt du budget provincial."

Je me permettrai de citer aussi la "Mining Review !"

"A l'assemblée tenue au St-Lawrence Hall, à Montréal, le capitaine Adams, gérant de la "Anglo-Canadian Phosphate Co., Montreal" déclara que les propriétaires de mines n'entendaient pas se soustraire à l'obligation de contribuer leur juste part au revenu du pays. Ce monsieur s'est aussi déclaré en faveur du système de concession de mines moyennant royautés, tel que pratiqué dans la Nouvelle-Ecosse et d'autres parties du Canada. Les propriétaires de mines ne demandent pas de faveur."

Je citerai maintenant le *Daily Witness* de Montréal du 5 décembre 1890 :

"Quel est le résultat pratique du système anglais ? c'est que des centaines de millions de louis sterlings vont dans la poche des landlords, lesquels n'ont jamais risqué aucun capital dans l'exploitation des mines, mais qui ont le pouvoir de taxer la nation et l'industrie anglaise, et en vertu de quel titre ? simplement parcequ'il sont les descendants d'hommes et de femmes qui ont pu servir le roi ou le pays avec honneur et souvent avec déshonneur, et auxquels le gouvernement a donné des terres confisquées à d'autres citoyens. Le fait que ces *royalties* devraient appartenir à l'Etat ressort de l'étymologie du mot (*royalty*). Sur le continent, il existe bien des districts miniers et des mines appartenant aux divers gouvernements, et partout il y a une limite légale aux royautés perçues.

"Les grands industriels anglais déclarent que les royautés payées aux landlords sur le fer et le charbon écrasent tellement les industries du fer et de l'acier, qu'il faut attribuer à ce fait l'impuissance de l'Angleterre à soutenir, ces dernières années, la lutte contre la concurrence étrangère."

Citons aussi le *Monde*, qui n'est certainement pas un admirateur du gouvernement actuel. Le 20 décembre 1890 il publie ce qui suit :

LA TAXE DES MINES APPROUVÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le conseil de la Chambre Française de Commerce a approuvé hier la taxe que le gouvernement a l'intention d'imposer sur les mines. Les membres présents à cette assemblée étaient MM. D. Parizeau, L. J. Boivin, J. X. Perreault, D. C. Brosseau, O. H. Catellier et l'échevin T. Gauthier.

Voici la résolution adoptée par le conseil :

"Attendu que la province de Québec possède des mines d'or, d'argent, de plomb, de nickel, de fer et autres minéraux valant des millions ; que les mines ont été jusqu'ici vendues par le gouvernement à des prix insignifiants à des personnes qui, dans une foule de cas, en ont retiré des bénéfices énormes ;

"Résolu que c'est le sentiment de cette chambre que la Législature de Québec a raison de demander que le gouvernement touche une part des bénéfices de ces mines en imposant aux propriétaires une taxe proportionnée aux bénéfices, taxe qui pourra dans la suite devenir une source très importante de revenus et aider le gouvernement à remplir ses obligations."

On dit : L'industrie minière est dans l'enfance et vous allez tuer la poule aux œufs d'or. Eh ! bien, je le demande à ceux qui s'occupent de mines : y en a-t-il un seul qui ose affirmer que cette petite taxe de 3 p. c. va écraser ces industries ? Voici ce que je trouve dans le *Waterloo Advertiser*.

"L'honorable Drummond, lequel vit dans une maison valant un million, et se fait un revenu d'un demi-million de dollars dans le commerce du sucre, n'est pas trop à plaindre pour un pauvre, n'est-ce pas ?

M. G. H. Nichols, de Capelton, à la tête de trois grands établissements métallurgiques et d'engrais chimiques, passe aussi pour millionnaire et se fait une fortune à même sa propriété de Capelton. La *Eutis Co* riche propriétaire de mines à Capelton, retire de jolis profits de son exploitation. On croit généralement dans les cercles financiers que les compagnies exploitant l'amiante à Thetford et au lac Noir réalisent d'énormes profits. Ces terrains miniers, pour la plupart, ont été vendus par les prédécesseurs de M. Mercier, pour une bagatelle. Le gouvernement s'est dessaisi de la plupart de ces propriétés moyennant cinq dollars l'acre. Le coût d'extraction de l'amiante ne s'élève à guère plus de $30 à $40 la tonne, tandis que la valeur marchande du produit est de $200 à $250 la tonne.

Une mine d'amiante est une véritable "bonanza" et vaut mieux qu'une mine d'or. Cependant les propriétaires de mines d'amiante ont crié plus fort que les autres dans le chœur de millionnaires plaidant pauvreté !

La *Bell Co.*, avec un capital d'un million de dollars, réalise des profits variant de $150,000 à $200,000 par année.

Les *King Bros.* possèdent de vastes étendues de terrains d'amiante qu'ils offrent en vente à des prix élevés. Ils exploitent, toutefois, quelque peu eux-mêmes et réalisent quelque chose comme $50,000 par année. Les "Johnson Bros." voilà encore une compagnie s'enrichissant dans l'exploitation de l'amiante. La "Mine Fréchette" et "l'Anglo Canadian Mine" sont aussi des propriétés payantes. "Lucke & Mitchell" de Sherbrooke ont payé une mine d'amiante $5,000 et en demandent $100,000 avec une bonne perspective de vente. Le Dr Reed, Wertheim & Co et une douzaine d'autres font aussi des fortunes en spéculant sur l'amiante. Voilà des faits parfaitement connus dans les cercles financiers. En premier lieu, la province s'est dessaisi de ces propriétés pour une bagatelle ; en second lieu, elle a dépensé des millions dans la construction de chemins de fer, en vue de développer ces propriétés et de permettre aux capitalistes d'exploiter nos richesses minérales. Or, qu'arrive-t-il aujourd'hui ? Ceux qui bénéficient le plus de la prodigalité de ce gouvernement paternel, sont les premiers à lui refuser le droit de les taxer, et de se dédommager quelque peu des énormes dépenses encourues par le pays pour l'avantage des capitalistes ! Assurément, quand on accumule des fortunes de 10, 20, 50 et 100,000 dollars par année, on peut supporter une légère taxe. Et ce n'est que justice à la grande masse des contribuables que les propriétaires de mines assument leur juste part du fardeau public.

On dit : Votre loi va paralyser le développement de nos industries minières ! M. l'Orateur, ce qui empêche l'industrie des mines de se développer c'est précisément le fait que les propriétaires se sont substitués à l'Etat et ont imposé des charges tellement lourdes aux exploitants de bonne foi, que ces derniers sont complètement ruinés. Voici un homme qui a acheté du gouvernement des terrains qu'il a payés $5 l'acre, et il va charger aux exploitants une royauté de 6 à $8 par tonne. Il va complètement enlever le profit du mineur.

Et ces messieurs qui ne jugent pas à propos de contribuer aux revenus du pays, s'écrient qu'on va tuer l'industrie minière ! Ces gens qui ont les plus grandes richesses minières du pays entre les mains crient contre les taxes ! Je dis, M. l'Orateur, qu'ils doivent payer leur part. Ces grands capitalistes pourraient se plaindre si nous avions ici l'*income tax*, qui les forcerait à contribuer au revenu du pays, mais ces grands spéculateurs ne paient rien à la province de Québec. Ils paient bien au gouvernement fédéral pour les droits de douane mais à part des bois et des licences, où sont les taxes dans la province de Québec ? Nous sommes la province la moins taxée du Dominion.

Cependant, M. l'Orateur, cette royauté dont on parle tant, contre laquelle on a crié si fort, existe déjà dans la loi : par l'article 1433, elle est établie non seulement pour les mines de phosphates, mais pour toutes les mines qui sont exploitées dans la province de Québec. Prenez les phosphates, par exemple : 50 c. par tonneau comme royauté, c'est beaucoup plus que 3 p. c., que nous voulons imposer. Il n'y a pas de doute que pour le phosphate de 1re classe, à $20 la tonneau, ça nous donnerait 60c. Mais pour le phasphate de 2me ou 3me qualité, qui se vend $12 à $13 la tonne, vous voyez que la taxe que nous voulons imposer est moins considérable.

Cette taxe existe, et si le gouvernement voulait envoyer son compte,—et il aurait droit de le faire dès aujourd'hui—à toutes les compagnies qui exploitent le phosphate ou autres minerais, nous arriverions à une somme énorme. En chargeant 50 c. par tonne, c'est beaucoup plus que ce que nous demandons aujourd'hui. C'est un montant qui est dû au gouvernement au même titre que la rente foncière sur les limites à bois.

Il peut y avoir divergence d'opinion sur la loi que je propose, mais je crois que tous les journaux admettent en principe que la loi est bonne. J'ai déja cité la *Montreal Gazette*, journal ultra-conservateur de la province, et je pourrais citer d'autres journaux d'ici, qui tous s'accordent à dire que les propriétaires de mines doivent contribuer dans une juste limite au revenu public. Or, 3 pour cent est une somme modique à prendre sur le revenu de ces mines. Cela ne ruinera certainement personne.

Une autre modification importante, c'est l'obligation d'exploiter les mines. Cette obligation de la loi va donner au capital réellement honnête la chance de travailler, sans avoir à donner la plus forte partie de son avoir au spéculateur, et permettre à ce dernier de s'enrichir aux dépens du pays. D'après la nouvelle loi, celui qui achetera une mine devra ou l'exploiter lui-même, ou former une compagnie pour l'exploiter. Sinon, le gouvernement cancellera la vente.

M. l'Orateur, je crois que la loi est bonne et qu'elle aura pour résultat le développement de la richesse minière de la province de Québec. (Appl.)

LE "DRIVING CLUB"

La promenade hebdomadaire du "Quebec Driving Club" a eu lieu samedi dernier et a été une des plus belles sorties que nous ayons encore vues de ce club. La beauté des équipages a été admirés par tous ceux qui se promenaient dans les rues par où le club a passé. M. Gérard Macquet agissait comme *leader*, et voici l'itinéraire suivi par le club.

Départ de la place d'Armes, et défilé par les rues Ste-Anne, des Jardins, du Parloir, St-Louis, Esplanade, Ste-Anne, Ste-Ursule, ruelle avoisinant la station centrale du feu, Esplanade, St-Louis, place d'Armes, du Fort, Buade, place du Marché, des Jardins, St-Anne, du Trésor, Buade, Côte Lamontagne, Notre-Dame, Sous-le-Fort, Champlain, marché Champlain, Sous-le-Fort, St-Pierre-du-Porche, Dalhousie, St-Antoine, St-Pierre, Sault au Matelot, St-Paul, Dambourges, Canoterie, St-Paul, Desfossés, St-Dominique, St-Joseph, boulevard Langelier, St-Joseph, Caron, St-Valier, du Pont, St-Joseph, St-Roch, St-Valier, St-Charles, St-Paul, Dambourges, côte Ste-Famille, Remparts, Ferland, Couillard, St-Flavien, Hamel